



**International
Institute for
Environment and
Development**

Programme Zones Arides

Dossier no. 133

Exploitations familiales et entreprises agricoles dans la zone des Niayes au Sénégal

**Oussouby Touré et
Sidy Mohamed Seck**

Mars 2005



Exploitations familiales et entreprises agricoles dans la zone des Niayes au Sénégal

Oussouby Touré et Sidy Mohamed Seck

Dossier no. 133

A propos des auteurs

M. Oussouby Touré est sociologue rural de formation. Il a travaillé d'abord en qualité de chercheur, puis de coordonnateur de programme de recherche à l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole. Par la suite, il a intégré le Centre de Suivi Ecologique pour y conduire des recherches sur la prise en compte des facteurs socio-économiques dans le dispositif de suivi écologique. Il a exercé pendant cinq années la fonction de secrétaire permanent du Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement, ce qui l'a amené à assurer la coordination technique et administrative de différents exercices de planification (plan national d'action pour l'environnement, programme d'action nationale de lutte contre la désertification). Depuis plusieurs années, M. Touré est consultant auprès des institutions publiques africaines, des ONG et organisations socio-professionnelles ainsi que de diverses institutions internationales. Le bureau de consultation qu'il dirige (Environnement/ Développement – Perspectives Africaines) est basé à Dakar, 6 cité Soboa, BP 13011 Yoff, Sénégal. Vous pouvez aussi le contacter par email : oussoubytoure_2000@yahoo.fr

Titulaire d'un Doctorat d'Etat en géographie et diplômé en recherches de l'ORSTOM (actuel IRD), **M. Sidy Mohamed Seck** a été chargé de cours à l'Université Cheikh Anta Diop avant d'occuper pendant 10 ans des fonctions d'expert géographe-sociologue au projet PNUD de Cellule d'évaluation et de planification de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS). Il a ensuite été consultant indépendant, puis directeur de l'Agence panafricaine d'études et de conseil (APEC) du Réseau africain pour le développement intégré (RADI), une ONG africaine basée à Dakar. Il a exercé pendant cinq ans les fonctions de Directeur du Centre régional de recherches agricoles de l'Institut Sénégalais de recherches agricoles à Saint Louis (Sénégal) et de Coordonnateur national du projet Pôle de recherches sur les systèmes irrigués soudano-sahéliens. M. Seck a réalisé de nombreux travaux sur l'irrigation dans la vallée du fleuve Sénégal, les questions foncières et l'appui institutionnel aux organisations de producteurs et aux collectivités locales. Il a réalisé plusieurs missions de consultation et d'études pour des institutions nationales et internationales, au Sénégal et à l'étranger. Auteur de plusieurs publications, M. Seck est actuellement enseignant-chercheur à la section de géographie de l'Université Gaston Berger de Saint Louis, BP 234 Saint Louis, Sénégal. Email : sidysecks@yahoo.fr

Abréviations

CNA	Centre national d'aviculture
CNCAS	Caisse nationale du crédit agricole
CNCR	Comité national de coordination et de concertation des ruraux
CNIH	Comité national interprofessionnel de l'horticulture
ENDA	Environnement et développement du Tiers-Monde
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
LOA	Loi d'orientation agricole
LOASP	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale
MAE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
PAEP	Projet d'appui à l'entrepreneuriat paysan
PASDUNE	Programme d'actions pour la sauvegarde et le développement des Niayes
PPEA	Projet de promotion des exportations agricoles
PPMEH	Projet de promotion des petites et moyennes entreprises horticoles
SDE	Société de distribution des eaux
SENELEC	Société nationale d'électricité
SONEES	Société nationale des eaux du Sénégal
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

Table des matières

1. Introduction	1
1.1 Problématique	1
1.2 Objectifs de l'étude	5
1.3 Méthodologie	6
2. Présentation de la zone des Niayes	10
2.1 Localisation et caractéristiques physiques	10
2.2 Conditions climatiques	11
2.3 Sols et espaces de production agricole	11
2.4 Ressources en eau	13
2.5 Dynamique démographique	13
3. Résultats des enquêtes	14
3.1 Caractéristiques des différents types d'exploitations agricoles	14
3.2 Situation foncière et modes d'accès des exploitations agricoles à la terre	15
3.3 Principaux résultats technico-économiques des exploitations agricoles	21
3.4 Impacts de l'implantation des entreprises agricoles	47
3.5 Perspectives de développement de l'entreprenariat agricole	48
4. Contribution au débat sur la modernisation du secteur agricole	54
Bibliographie	58

1. Introduction

1.1 Problématique

Le Gouvernement issu de l'alternance politique intervenue au Sénégal en 2000 a opté en faveur de la diversification des productions agricoles (lancement de programmes ambitieux de production de maïs, de manioc et de riz en 2003 et 2004). Pour ce qui concerne le développement de l'agriculture, la vision du Président de la République s'articule autour de i) la mise en place d'un réseau hydrographique national, ii) l'aménagement de bassins de rétention, et iii) la promotion de l'agriculture d'entreprise, grâce notamment à l'installation de jeunes diplômés dans des fermes modernes. Les démarches préconisées mettent l'accent sur l'augmentation de la productivité agricole d'une part et, d'autre part, sur l'interventionnisme des pouvoirs publics dans le secteur agricole (fourniture de crédit, distribution de semences et de matériel agricole aux paysans par des institutions publiques et mobilisation de fonds publics pour appuyer des programmes spéciaux de relance de certaines filières agricoles).

L'Etat a décidé d'apporter un soutien au programme «*Sénégal agricole*» qui cherche à concrétiser l'option en faveur de l'entrepreneuriat agricole, par le biais de l'implantation de 33 domaines agricoles répartis sur l'ensemble du territoire national. Ce programme, dont l'ambition est de promouvoir des systèmes de production durables à haut rendement, devrait permettre d'obtenir des produits frais ou transformés (légumes, fruits, fleurs, viande) ayant une haute valeur ajoutée et qui sont destinés au marché extérieur, plus rémunérateur. Ces produits proviendront de «*fermes modernes qui seront conduites par des entrepreneurs agricoles, jeunes, femmes ou hommes, ruraux ou urbains formés au préalable à ce métier*» (Enda/Syspro, 2001).¹

Les conceptions et les options des pouvoirs publics en matière de développement agricole ne sont pas entièrement partagées par les responsables des organisations paysannes qui développent une autre vision de l'avenir économique du monde rural. Ces derniers considèrent

1. L'engagement des pouvoirs publics à appuyer la mise en œuvre de ce programme ne s'est pas encore traduit dans la réalité.

que toute réflexion sur les orientations de la politique agricole doit prendre en compte la situation de la petite agriculture paysanne familiale qui est confrontée à des aléas climatiques importants et qui repose pour l'essentiel sur l'exploitation de ressources naturelles connaissant un processus de dégradation. De leur point de vue, les défis que l'agriculture paysanne doit relever portent principalement sur la sécurité foncière, la gestion des ressources naturelles, la sécurité alimentaire dans le contexte d'une paupérisation des producteurs ruraux, d'une croissance démographique forte et d'une urbanisation rapide. C'est pourquoi ils suggèrent qu'une réflexion concertée et approfondie soit engagée sur les orientations à définir, ainsi que sur le processus de transformation de l'agriculture paysanne.

Le raisonnement des organisations paysannes part de l'idée que l'exploitation familiale et l'agriculture paysanne constituent le socle économique, social et culturel de nos sociétés rurales ; celui des pouvoirs publics, lui, se fonde sur le postulat selon lequel la relance de la croissance agricole passe nécessairement par la promotion de nouvelles structures de production, censées servir de levier pour la transformation de l'agriculture. Bien qu'il n'existe pas d'études de référence permettant d'étayer ce point de vue, on constate que le programme Sénégal agricole a été conçu sur la base du présupposé selon lequel le modèle de l'agriculture d'entreprise serait supérieur à celui de l'agriculture familiale.

Pour bien cerner les termes du débat entre les partisans de l'agriculture paysanne familiale et ceux de l'agriculture d'entreprise, il apparaît nécessaire de revenir sur quelques définitions. De l'avis de Bélières *et al.* (2002)² et de Faye (2004), l'agriculture familiale se caractérise par le mode familial d'organisation de la production et de la consommation. Ces systèmes n'ont pas pour finalité la recherche du profit. Ils sont orientés vers l'autoconsommation élargie qui permet de garantir la

2. «L'agriculture familiale correspond à une forme de production qui se caractérise par le lien structurel particulier existant entre les activités économiques et la structure familiale. Cette relation influe sur le processus de décision, c'est à dire sur le choix des activités, l'organisation du travail familial, la gestion des facteurs de production et la transmission du patrimoine. (...) Par rapport à cette définition, la notion de "producteur rural" renvoie à une réalité beaucoup plus hétérogène qui inclut d'autres formes de production. Un producteur se caractérise en effet par la mise en œuvre d'une fonction de production – pour le marché de manière implicite – sans préjuger de l'organisation que prend cette production. On peut, en effet, être producteur en étant propriétaire des moyens de production et des résultats sans être directement impliqué dans le procès de production lui-même, ni résider forcément en milieu rural, et sans que l'unité familiale soit impliquée dans les activités agricoles» (Bélières, 2002).

reproduction du groupe domestique. En règle générale, ils revêtent des formes très variées, en termes de productions et de modes de combinaison des activités qui sont déterminés à la fois par la situation agricole (caractéristiques pédo-climatiques et proximité ou non des marchés) et par la disponibilité des facteurs de production (terre, matériel agricole et main-d'œuvre).

Au Sénégal, l'effet combiné de l'abandon de la politique de soutien à l'agriculture et l'instauration d'un environnement concurrentiel pour l'accès aux semences et aux engrais favorise l'émergence d'entrepreneurs agricoles³ qui s'investissent dans des filières destinées à l'approvisionnement des marchés urbains nationaux (aviculture, élevage laitier, horticulture) ou des marchés extérieurs (fruits et produits maraîchers). Ces entreprises agricoles correspondent à une forme de production qui n'est pas basée sur la mobilisation des actifs familiaux et qui n'articule pas les fonctions de production et de consommation. Dans leur finalité, elles cherchent à favoriser la maximisation du profit tiré du capital investi par leurs promoteurs.

Le développement de ces entreprises agricoles constitue un enjeu important pour l'avenir de l'agriculture, dans la mesure où cette dynamique renforce la différenciation sociale et conduit à une dualité de l'agriculture entre des systèmes agricoles modernes, compétitifs, exclusivement tournés vers le marché et une agriculture familiale qui regroupe la grande majorité des paysans. Ainsi, les évolutions en cours mettent à l'ordre du jour d'une part les questions relatives à l'orientation des investissements publics alloués au secteur agricole, et d'autre part celles relatives aux formes d'agriculture à promouvoir.

Il convient d'analyser les implications de chacune de ces options dans le contexte actuel de la libéralisation du marché et de la mondialisation. L'efficacité économique et l'équité sociale qui constituent des paramètres essentiels dans tout processus d'élaboration de politique nécessitent la prise en compte du poids de chacun des modes de production, mais aussi celui des différents systèmes de production qui les

3. Pour l'essentiel, les entrepreneurs agricoles proviennent du milieu urbain (fonctionnaires, commerçants, responsables politiques, etc.) et bénéficient de conditions particulières qui sont favorables à un processus initial d'accumulation accélérée (appui de réseaux économiques et politiques permettant d'entrer dans les dynamiques foncières, accès prioritaire aux informations revêtant un caractère stratégique et au crédit, relations étroites avec les organismes d'appui et accumulation de revenus importants dans le secteur extra-agricole).

composent. Le potentiel de développement de chaque mode de production, sa contribution à l'économie nationale et son impact sur les conditions d'existence des différents groupes sociaux doivent également être pris en compte.

Les organisations paysannes regroupées au sein du CNCR considèrent que l'agriculture d'entreprise ne peut être qu'un complément à l'agriculture familiale à laquelle il convient d'accorder un haut rang de priorité. Grâce aux capitaux et aux technologies dont elle dispose, l'agriculture d'entreprise peut contribuer à l'augmentation de la production et à l'accroissement des exportations. Comme le montrent les dynamiques enclenchées dans la zone des Niayes, l'installation d'entrepreneurs agricoles offre des opportunités aux familles paysannes (achat des récoltes des petits producteurs par les grandes entreprises agricoles spécialisées dans l'exportation des fruits et légumes vers l'Europe).

Mais les relations entre l'agriculture familiale et l'entrepreneuriat agricole sont fondées beaucoup plus sur la compétition que sur la complémentarité. Dans la mesure où il n'existe plus de réserves foncières, les entreprises agricoles ne peuvent se développer qu'en reprenant des terres actuellement détenues par les exploitations paysannes familiales. Outre l'accès à la terre, la compétition entre les deux types d'agriculture porte sur l'exploitation des ressources en eau, l'utilisation de la main-d'œuvre et l'accès aux ressources publiques. C'est ainsi par exemple qu'en 20 ans, l'agriculture irriguée a attiré plus de 60 % des investissements publics alloués au secteur. Ces ressources ont été principalement affectées à la zone du delta du fleuve Sénégal qui regroupe pourtant moins de 10 % des paysans sénégalais (Faye, 2004).

Le modèle de l'entrepreneuriat agricole restant encore marginal, sauf dans les filières sucrières, horticoles et avicoles, il ne peut pas se substituer à l'agriculture paysanne familiale. De plus, l'expérience des entreprises agricoles du delta du fleuve Sénégal conduit à s'interroger sur la viabilité à long terme de ce type d'agriculture. La plupart des grandes entreprises agricoles couvrant plus de 50 ha ont connu de réelles difficultés économiques, suite à la dévaluation du franc CFA (Bélières et al., 1999).

Dans la zone des Niayes, les exploitations paysannes familiales semblent être plus en mesure de faire face aux difficultés que les entreprises agri-

coles. Par conséquent, la modernisation de ces exploitations familiales, grâce à l'extension de la taille des domaines agricoles et à la mise en place de mécanismes facilitant l'accès au crédit et aux intrants, permettrait d'améliorer leur contribution à l'accroissement de la production agricole nationale et augmenterait les revenus des paysans.

1.2 Objectifs de l'étude

Le développement de l'agriculture d'entreprise met en interaction, à différents niveaux des filières de production, des groupes d'acteurs de plus en plus nombreux dont les conditions sociales et économiques ainsi que les niveaux de formation et d'information sont très variables. Ces acteurs qui ont des intérêts divergents et parfois même contradictoires développent chacun des stratégies spécifiques. Il convient de se demander quel est l'impact de la promotion d'entreprises agricoles sur les individus et les groupes, notamment ceux qui ne bénéficient pas des opportunités offertes par le marché et par le développement des transactions foncières. Il est difficile de répondre à cette question dans la mesure où les conditions de développement de l'agriculture d'entreprise dans la zone des Niayes sont encore peu maîtrisées. Quelles sont les circonstances et les motivations de la création de ces entreprises agricoles ? Quel est le profil des acteurs concernés ? De quelle manière les entrepreneurs agricoles accèdent-ils à la terre ? Quels sont les types d'investissement réalisés ? Quelle est la nature des relations qui existent entre ces opérateurs et les communautés environnantes ? Quelle est l'incidence de l'environnement institutionnel et politique sur l'agriculture d'entreprise ? Quelle est la durabilité de ce type d'entreprise dans les conditions actuelles de la zone des Niayes ? Quelles sont les principales tendances d'évolution de cette agriculture ? Quelles transformations promouvoir au niveau des exploitations familiales pour leur permettre de s'adapter aux mutations en cours ? Quelles sont les interactions entre l'agriculture paysanne à base familiale et l'entreprenariat agricole ?

C'est pour répondre à ces questions que des enquêtes de terrain ont été réalisées entre mars et mai 2004 dans plusieurs localités de la zone des Niayes en vue de mieux cerner les évolutions en cours, notamment les transformations qui affectent les activités agricoles dans cette région. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un programme exécuté par IIED et intitulé «*la transformation de l'agriculture en Afrique de l'Ouest et le rôle de l'agriculture familiale*». Les résultats de l'étude sont destinés à alimenter

la réflexion sur l'avenir de l'agriculture et sur l'importance qu'il convient de donner aux différents modes de production dans le cadre de l'élaboration des politiques de développement agricole.

Le choix de la zone des Niayes pour étudier les conditions de développement de l'entreprenariat agricole, en particulier les enjeux et les implications qui en découlent, s'explique par le fait que cette zone péri-urbaine recèle des potentialités biophysiques et socio-économiques dont le rôle est essentiel dans la promotion de l'agriculture d'entreprise (marché urbain, concentration de consommateurs et opportunités d'exportation). Le paradoxe est que le développement des villes, après avoir favorisé l'émergence et la consolidation d'un marché des produits agricoles, est devenu aujourd'hui un facteur de prédation des ressources naturelles et une source de conflits liés au contrôle et à l'utilisation de l'espace par les différents acteurs en présence.

1.3 Méthodologie

Le choix des sites d'enquête a été fait en tenant compte de la diversité des problématiques de développement des agricultures péri-urbaines, de la nature des défis qui se posent et des grandes tendances d'évolution que l'on observe dans différents secteurs des Niayes appartenant aux régions de Dakar et de Thiès, principales régions concernées par le développement de ces activités agricoles.

Le travail de terrain a été conçu de manière à permettre la collecte d'informations portant sur le fonctionnement des exploitations agricoles, les choix des filières, les modes d'accès à la terre, les performances économiques et les perspectives d'évolution. Pour comprendre la réalité actuelle et les dynamiques à l'œuvre au sein des exploitations agricoles, il est indispensable de prendre en compte la diversité de ces exploitations et les facteurs en jeu dans le processus de différenciation agricole.

Nous n'avons pas trouvé d'informations précises sur la typologie des exploitations agricoles qui se positionnent sur les filières du maraîchage et des cultures fruitières dans les documents de recherche consacrés à la zone des Niayes. Avant d'entamer les enquêtes, nous avons élaboré une esquisse de typologie des exploitations agricoles avec l'appui des responsables de la fédération des producteurs maraîchers des Niayes. La prise en compte des critères de différenciation, tels que perçus par ces person-

nes ressources, a permis d'identifier quatre principaux types d'exploitation agricole (voir Encadré 1).

Encadré 1. Esquisse de typologie des exploitations agricoles de la zone des Niayes

Deux grandes filières de production coexistent dans la zone :

- l'horticulture au sens large (intégrant l'arboriculture) ;
- l'élevage (essentiellement l'aviculture et l'élevage intensif de bovins et d'ovins).

De l'avis des responsables de la fédération des producteurs maraîchers, les mutations qui affectent les exploitations agricoles de la zone renvoient à deux grands critères de différenciation étroitement liés. Il s'agit d'une part du système d'irrigation et d'autre part de la superficie du domaine agricole. En combinant ces deux critères, il est possible de définir quatre principaux types d'exploitation agricole :

- i) les petites exploitations agricoles caractérisées par une superficie n'excédant pas 0,5 ha et dont le système d'irrigation est fondé sur le recours à des puisards ou à des puits traditionnels ;
- ii) les exploitations agricoles de petite taille (1 à 2 ha) équipées de puits améliorés ;
- iii) les exploitations couvrant un domaine de 3 à 10 ha et dont l'alimentation en eau est assurée par la Société des Eaux (SDE) et par des puits améliorés ;
- iv) les grandes exploitations disposant de plusieurs dizaines, voire de centaines d'hectares et qui sont dotées de forages.

Le niveau des investissements réalisés est le plus souvent corrélé à la taille de l'exploitation et aux choix qui sont faits en matière de système d'irrigation.

Pour ce qui concerne l'aviculture, on distingue trois grands types de fermes :

- i) les petites fermes avicoles ayant une capacité de production n'excédant pas 500 sujets ;
- ii) les fermes de taille moyenne pouvant produire entre 500 et 5 000 sujets ;
- iii) les grands complexes industriels ayant une capacité supérieure à 5 000 sujets.

Cette typologie n'est pas satisfaisante parce qu'elle se fonde sur le seul critère de la capacité de production de l'exploitation et ne prend pas en compte un autre paramètre important qui concerne les spéculations (chair, ponte, reproduction, etc.).

L'élaboration d'une typologie des exploitations agricoles doit commencer par établir la distinction entre l'agriculture paysanne à base familiale qui combine diverses activités agricoles et non agricoles, et l'agriculture d'entreprise à base de capitaux et de main-d'œuvre salariée. Si cette délimitation est essentielle pour éviter toute confusion, il ne faut cependant pas croire à l'existence d'une frontière étanche entre ces deux

modes de production. En effet, l'agriculture familiale peut se transformer et donner naissance à une entreprise agricole. Par ailleurs, chacun des deux grands modes de production comporte plusieurs systèmes.

Du point de vue de son déroulement, le travail de terrain s'est fait en deux étapes successives : la première a été consacrée à des enquêtes exploratoires auprès d'un échantillon de 40 exploitations agricoles dont 11 exploitations paysannes à base familiale et 29 entreprises agricoles. Ces unités ont été choisies de manière raisonnée afin que l'enquête puisse couvrir les différentes catégories d'exploitations identifiées. Une première liste a été élaborée avec le concours des responsables de la fédération des producteurs maraîchers pour servir de base de travail. La composition de cet échantillon a été modifiée au cours de la phase des enquêtes, à la suite de certaines contraintes liées à la non-disponibilité des personnes ciblées ou à leur réticence à fournir des informations sur les exploitations qu'elles gèrent.

L'exploitation des résultats de l'enquête exploratoire a permis de sélectionner 20 exploitations auprès desquelles des enquêtes plus approfondies ont été effectuées (cinq exploitations familiales et 15 entreprises agricoles). Le choix de ces unités a été fait en combinant cinq critères importants ayant trait i) au statut des exploitations agricoles, ii) à la superficie exploitée, iii) au mode d'approvisionnement en eau, iv) au volume des investissements réalisés et v) au niveau des performances économiques.

Pour appréhender les contraintes spécifiques à l'aviculture et les perspectives de développement de cette activité, des enquêtes ont été réalisées dans trois exploitations agricoles de l'échantillon au sein desquelles la pratique de l'horticulture est associée à celle de l'aviculture. En plus de ces unités, l'enquête a ciblé quatre autres spécialisées dans l'aviculture, soit au total 24 exploitations pour les deux filières (horticulture et aviculture).⁴

4. L'élevage des ruminants pour la production de lait et de viande occupe une place importante dans l'économie de la région des Niayes. Cet élevage à dominante intensive ou semi-intensive a fait l'objet de plusieurs travaux de recherche récents portant sur le fonctionnement des systèmes de production, le profil des acteurs concernés, les flux d'intrants et les interactions horticulture/élevage, les potentialités que recèle la zone et les principales contraintes qui entravent le développement de la filière (Fall, S. *et al.*, 2001). C'est pour cette raison que l'enquête ne s'est pas intéressée aux filières lait et viande.

Après le démarrage de l'enquête, il a été vite établi que l'administration des questionnaires ne suscite pas de difficultés particulières lorsque l'on s'adresse aux exploitations paysannes familiales. En revanche, les responsables des entreprises agricoles ont montré quelques réticences à fournir des informations sur les activités qu'ils mènent. Cela s'explique en partie par le fait que les interlocuteurs rencontrés ne sont pas toujours les propriétaires de ces entreprises agricoles, mais plutôt des employés. Certains d'entre eux, s'estimant peu informés sur les conditions de création des exploitations agricoles dans lesquelles ils travaillent, ont préféré renvoyer les enquêteurs auprès des propriétaires eux-mêmes. Or, ces derniers ne résident généralement pas dans la zone des Niayes et l'établissement de contact avec eux s'avère souvent difficile.

Une limite importante de ces enquêtes est liée au fait que les informations ont été recueillies rétrospectivement et n'ont pas été recoupées par des observations au niveau des exploitations agricoles. Cette situation impose une grande prudence dans l'interprétation des résultats. Par ailleurs, les données collectées ne permettent pas d'appréhender la dynamique des exploitations agricoles. L'enquête ne s'est pas suffisamment intéressée au passé des exploitations et à leurs trajectoires d'évolution pour cerner les causes des mutations qu'elles subissent et identifier les tendances probables de leur devenir.

2. Présentation de la zone des Niayes



2.1 Localisation et caractéristiques physiques

La zone des Niayes est une région naturelle située au nord-ouest du Sénégal. Elle couvre la frange côtière et son arrière-pays qui s'étend de Dakar à Saint-Louis sur une longueur de 180 km avec une largeur variant de 5 à 30 km (Fall *et al.*, 2001). Cette bande de terre prend en écharpe quatre régions administratives : Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis. Elle offre un paysage particulier caractérisé par des dépressions et des dunes reposant sur une nappe peu profonde, avec une hydrographie jadis riche en lacs et points d'eau. Sa position en bordure de mer et ses conditions écologiques particulières en ont fait une zone de forte attraction pour les populations. L'importance économique et la poussée démographique qui n'ont cessé de se développer depuis l'implantation des premiers comptoirs coloniaux sur la Grande côte font aujourd'hui de la zone des Niayes l'une des principales zones de concentration humaine et économique du Sénégal.

2.2 Conditions climatiques

Le climat de la zone est de type sahélien marqué par une longue saison sèche d'octobre à juin, et une courte saison pluvieuse de trois mois. Les précipitations moyennes annuelles sont peu abondantes et diminuent du sud au nord, passant d'environ 500 mm/an à Dakar à 300 mm/an à Saint-Louis. Toutefois, la saison sèche reçoit quelques précipitations entre décembre et février. Ces pluies résultent d'intrusions d'air polaire issu des régions tempérées (Seck, 1965). Bien que très faibles et irrégulières, elles jouent un rôle non négligeable au plan agronomique, notamment sur la régénération de la végétation et la floraison des arbres fruitiers (Trochain, 1940).

La caractéristique majeure de la zone des Niayes est de bénéficier d'un micro-climat, grâce à l'influence de l'alizé maritime. Ce vent stable, frais et humide permet à la zone d'avoir des températures modérées, une forte hygrométrie et de fréquentes rosées nocturnes.

Les températures moyennes annuelles se situent entre 23,7°C et 25°C. Les températures moyennes mensuelles les plus élevées oscillent entre 27,5°C et 28,1°C et surviennent pendant la saison des pluies. De novembre à février, les températures minimales et maximales sont respectivement inférieures à 18°C et à 28°C. La présence de l'harmattan élève en début d'hivernage les températures qui atteignent un maximum de 31°C en mai et juin. L'humidité relative de l'air demeure élevée et atteint des taux de 90 % à proximité de la côte, avec des minima supérieurs à 15 % dans les parties intérieures des Niayes.

2.3 Sols et espaces de production agricole

La zone est caractérisée par des formations dunaires séparées par des couloirs interdunaires et entrecoupées de cuvettes et de dépressions où affleure la nappe et dont les sols sont plus ou moins argileux.

On distingue trois principaux ensembles dunaires. Le long de la côte s'étirent les dunes blanches littorales caractérisées par des plages de sables coquilliers. Ces dunes vives, soumises à l'action du vent font l'objet depuis plus de trois décennies de travaux de stabilisation par des plantations de filaos (*Casuarina equisetifolia*). En arrière des dunes littorales se développent les dunes jaunes ou semi-fixées entrecoupées de lacs et de vallées asséchées et parsemées de nombreuses mares temporaires qui ne

gardent l'eau que durant un à trois mois après la saison des pluies. L'intérieur des Niayes est occupé par les dunes rouges continentales.

La nature et les caractéristiques des sols varient dans la zone, selon le type de dunes et la position dans la toposéquence. Les dunes vives se caractérisent par des sols essentiellement sableux (sols bruts), presque dépourvus de matières organiques. Dans la partie septentrionale des Niayes, on rencontre dans les dépressions, à l'intérieur des dunes blanches et jaunes, de petites cuvettes maraîchères à l'abri de la bande de filaos. Ces cuvettes sont mises en valeur par de petites exploitations familiales à la faveur de lentilles d'eau douce (petites nappes d'eau discontinues et peu profondes contenues dans les sables) et grâce à d'importants amendements organiques. Les dunes rouges sont constituées de sols ferrugineux tropicaux non lessivés. Ces sols pauvres en matière organique couvrent plus des deux tiers de la zone des Niayes. Les sols de ces dunes rouges étaient, jusqu'à la fin des années 1960, cultivés sous pluie (céréales et arachide) et exploités par l'élevage qui utilisait alternativement les pâturages des dunes et des cuvettes.

Par suite de la diminution de la pluviométrie et de l'augmentation de la demande résultant de l'accroissement démographique et du développement des marchés urbains, ce système de production a évolué progressivement vers une agriculture plus productive, fondée sur l'association cultures maraîchères/arboriculture et élevage sédentaire, avec en parallèle le développement de la pêche dans les villages côtiers. Aujourd'hui, cette partie des Niayes se caractérise par la présence de moyennes et de grandes exploitations horticoles qui incluent souvent une ferme avicole ou d'élevage laitier.

Les dépressions interdunaires appelées Niayes, qui ont donné leur nom à la région, sont caractérisées par des cuvettes peu profondes, une nappe affleurante, des sols très riches en humus et des fonds souvent tourbeux. Ces sols riches sont favorables à une gamme variée de produits horticoles. En fonction de la proximité et de l'abondance de la nappe phréatique, ces cuvettes sont exploitées en culture irriguée et en culture de décrue dans leurs parties les plus basses, avec parfois un arrosage d'appoint. Du fait de leur rareté et de la richesse de leurs sols, les cuvettes des Niayes sont densément occupées.

La zone des Niayes comporte de nombreux lacs et vallées dans les régions de Dakar et Thiès, aujourd'hui asséchés et témoignant d'un réseau hydrographique autrefois important. Ce réseau s'est progressivement dégradé du fait de la succession des années de sécheresse, des intrusions marines, des remblaiements effectués par l'homme et des comblements sous l'effet de l'érosion éolienne.

2.4 Ressources en eau

La zone des Niayes est dépourvue d'eau de surface permanente. Les ressources en eau de la zone sont constituées essentiellement des eaux souterraines. La principale réserve d'eau est constituée par un aquifère peu profond et de bonne qualité qui s'étend dans toute la zone comprise entre Dakar et Saint-Louis. Cette nappe qui joue un rôle primordial dans l'alimentation en eau pour l'ensemble des besoins subit une forte pression qui s'accroît du nord au sud. De plus, elle est menacée par de sérieux risques d'intrusion des eaux marines (Panaudit, 1996).

2.5 Dynamique démographique

La zone se caractérise par une forte concentration démographique et des disparités intra-régionales marquées. Les quatre régions concernées comptaient 3,6 millions d'habitants en 1988 et 5,5 millions en 2001, soit environ 52,5 % de la population nationale. La densité moyenne est de 193 hab/km². La concentration démographique dans la zone, produit du croît naturel, résulte également de migrations inter-régionales du nord vers le sud et de l'hinterland sahélien vers les côtes. Ces flux migratoires se sont accélérés depuis le milieu des années 1970, entraînant une urbanisation rapide.

De plus en plus, l'extension des villes phagocyte l'espace rural, tandis que la concentration démographique et l'intensification croissante de l'agriculture liée aux opportunités offertes par les marchés urbains engendrent une pression forte et continue sur les ressources naturelles des Niayes. Il s'ensuit une émergence de pôles de développement urbain et industriel qui sont progressivement reliés entre eux.

3. Résultats des enquêtes

3.1 Caractéristiques des différents types d'exploitations agricoles

L'agriculture qui se développe dans la région des Niayes présente une configuration très diversifiée, allant des petites exploitations individuelles, fonctionnant sur la base de contrats de location de terres ou de métayage, aux grandes entreprises agricoles dont la production est prioritairement destinée au marché extérieur. Entre ces deux extrêmes, on trouve un large éventail d'exploitations familiales qui présentent des niveaux de performance variables et qui sont intégrées à des degrés divers dans les mécanismes du marché.⁵

L'écart devient de plus en plus important entre la catégorie de petites exploitations qui revêtent un caractère plus individuel que familial et celle des exploitations d'entreprise dont la taille atteint parfois plusieurs dizaines, voire centaines d'hectares. Par-delà l'inégalité de leur niveau de dotation en terre et en équipements, les entreprises agricoles s'articulent autour d'une orientation commune qui les amène à privilégier les productions destinées au marché extérieur et/ou à l'approvisionnement des marchés urbains locaux. Les entrepreneurs agricoles qui se sont implantés dans les régions de Dakar et de Thiès développent prioritairement les cultures d'exportation perçues comme rentables, notamment le haricot vert et la tomate cerise.

S'agissant des exploitations familiales, il importe de souligner qu'elles présentent des différences parfois importantes, en termes de superficie du domaine foncier disponible, de système d'alimentation en eau, de niveau d'équipement et d'investissement et de volume des revenus non agricoles. Alors que certaines d'entre elles ne disposent que de moyens techniques très limités, d'autres sont en mesure de recourir aux techniques modernes d'irrigation. La tendance générale consiste à diversifier la production pour mieux gérer les risques.

5. Des exploitations spécialisées dans l'arboriculture sont implantées dans les régions de Dakar et de Thiès. En règle générale, les superficies exploitées sont supérieures à 5 ha et la production est constituée d'agrumes et de mangues. Les vergers sont en expansion depuis quelques années et l'exportation de mangues connaît un essor important.

3.2 Situation foncière et modes d'accès des exploitations agricoles à la terre

3.2.1 La législation foncière et son incidence dans la zone des Niayes

Le Sénégal a adopté en 1964 une loi sur le domaine national (Loi 64-46 du 16 juin 1964). En milieu rural, cette législation a supprimé les droits fonciers coutumiers des lignages et des familles. La loi stipule en effet que *«toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées et dont la propriété n'a pas été transcrite à la Conservation des hypothèques, constituent de plein droit le domaine national»*.

Toutefois, le droit de requérir l'immatriculation a été reconnu aux occupants du domaine national qui, à la date d'entrée en vigueur de la loi, avaient réalisé *«une mise en valeur à caractère permanent»* des terres. Cette mise en valeur devait faire l'objet d'un constat attesté par une décision administrative à la demande de l'intéressé dans un délai de six mois à compter de la date de publication du décret d'application de la loi. Les règles définies pour le constat de la mise en valeur ont été conçues plus en fonction des conditions d'exploitation des plantations ivoiriennes ou des périmètres hydro-agricoles que des réalités de l'agriculture sénégalaise fondée sur le système des cultures sous pluie et, dans une moindre mesure, sur des cultures de décrue. Il reste que ces conditions pouvaient être réalisées en quelques endroits du pays, notamment les zones proches des centres d'implantation coloniale et caractérisées par des conditions écologiques particulières.

C'est le cas notamment de la zone des Niayes, mais également des zones situées à la périphérie de certains centres urbains (Saint-Louis, Thiès, Ziguinchor) et des anciennes escales du fleuve Sénégal. Du fait des habitudes de consommation des employés expatriés et des populations autochtones appartenant à l'élite, l'on a assisté au développement progressif autour de ces centres urbains de jardins maraîchers, de vergers et de *«résidences de campagne»* appartenant aux couches sociales aisées. Ces acteurs proches des centres de décision et souvent instruits ont pu appréhender les implications de la nouvelle législation, ce qui les a conduits à prendre les dispositions nécessaires pour faire transcrire leurs droits fonciers.

En dehors du domaine public et des domaines privés de l'Etat et des particuliers, les terres agricoles dans la zone des Niayas relèvent de deux situations : les terres de terroirs et les terres à vocation agricole situées dans les zones urbaines.

Les terres de terroirs qui représentent plus des 80 % des terres agricoles de la zone des Niayas sont situées dans les communautés rurales. Elles sont gérées par les conseils ruraux qui les affectent aux membres de la communauté rurale. L'affectation est prononcée en fonction de la capacité du demandeur à assurer, directement ou avec l'aide de sa famille, la mise en valeur des terres. Cette affectation donne au bénéficiaire un droit d'usage qui ne peut faire l'objet d'aucune transaction. La législation dispose par ailleurs que *«les personnes occupant et exploitant les terres du domaine national à la date d'entrée en vigueur de la loi, continueront à les occuper et à les exploiter sous la forme et dans les conditions d'une affectation»*.⁶

La désaffectation des terres ne peut être prononcée par le conseil rural que lorsque le bénéficiaire cesse d'exploiter personnellement la parcelle ou si la mise en valeur est jugée insuffisante. La décision de désaffectation peut être également motivée par des raisons d'intérêt général.

A coté des terres affectées aux personnes physiques et aux groupements, il existe des terres non affectées qui se rencontrent surtout dans les communautés rurales situées au nord du département de Rufisque. Il s'agit de domaines autrefois exploités collectivement que le conseil rural gère maintenant, et qu'il peut affecter à des demandeurs pour leur mise en valeur. Ces domaines englobent les terres non défrichées, les zones servant en même temps de pâturage, de zones de cueillette et de coupe de bois, les mares et les zones impropres à la culture. Dans la pratique, les paysans ont un libre accès aux ressources que portent ces terres.

Les terres à vocation agricole situées en zone urbaine sont gérées par les maires et les conseillers municipaux, souvent en rapport avec les services de l'urbanisme. Depuis une dizaine d'années, les autorités municipales des villes dont les territoires englobent ces terres accordent davantage la

6. Loi sur le domaine national, article 15.

priorité au logement des populations et à la création de nouveaux emplois qu'à l'agriculture urbaine. Elles mènent une politique volontariste de lotissement et d'attribution des terres à des promoteurs immobiliers ou industriels, en procédant au déguerpissement des exploitants agricoles et au remblaiement des cuvettes maraîchères. Les populations s'opposent souvent à ces décisions et opérations en revendiquant des droits coutumiers sur les terres, ce qui suscite de nombreux conflits.

Depuis deux ans, le Gouvernement tente d'inverser la tendance à la disparition des exploitations agricoles et des espaces verts dans la zone urbaine et péri-urbaine de la région de Dakar en initiant un programme d'actions pour la sauvegarde et le développement des Niayes et des zones vertes (PASDUNE). Ce programme s'attache à protéger les exploitations horticoles qui subsistent et à préserver le rôle de poumon vert de ces espaces.

3.2.2 Situation foncière des exploitations familiales

La taille des exploitations familiales de l'enquête varie entre 1 et 6 ha, avec une moyenne de 2,7 ha.

Superficie (ha)	1-1,5	1,6-3	3,1-5	> 5
% exploitation	23,7	45,4	18,1	9,1

La quasi-totalité des exploitations (91 %) est établie dans les dépressions des Niayes ou sur leurs versants et dispose de terres riches et d'une nappe phréatique à très faible profondeur. Cette installation des exploitations familiales sur des terres favorables aux cultures horticoles doit être mise en relation avec l'ancienneté de leur implantation dans la zone, qui remonte à une époque où la pression foncière était moins forte. La qualité des sols et la proximité de la nappe compensent dans une certaine mesure la taille relativement faible de ces exploitations, en permettant une mise en culture intensive des terres, grâce à la mobilisation de la main d'œuvre familiale et un faible niveau d'investissement.

Dans leur grande majorité, les exploitations familiales ont accédé à la terre par l'héritage ou par la donation (81,8 % des exploitations et 90,1 % des superficies). Aucun cas de conflit lié à l'héritage des terres n'a été relevé. L'analyse des cas de donation tend à montrer, au sein des familles, des pratiques qui favorisent la prévention ou la limitation des risques de conflit. En effet, à l'exception d'une exploitation qui a bénéficié d'un don de terres par un chef de village, toutes les donations ont été effectuées par les propriétaires des parcelles eux-mêmes, donc de leur vivant.

Les autres formes d'accès au foncier sont le prêt et l'achat de terres. Les prêts de terres sont devenus une pratique de plus en plus rare, parce que certains bénéficiaires ont tendance à se reconnaître des droits sur les parcelles qui leur sont prêtées. Au motif qu'ils y ont effectué une mise en valeur, ils s'adressent au conseil rural pour solliciter l'affectation de ces parcelles. De l'avis de plusieurs interlocuteurs, les prêts de terres ne se font actuellement qu'entre des personnes entretenant des relations de confiance, notamment des amis, des individus apparentés ou alliés. En tout état de cause, il est interdit au bénéficiaire du planter des arbres ou de réaliser des investissements (fonçage de puits, aménagement de réseaux d'irrigation, construction de bâtiments, etc.).

L'achat de terres constitue dans la zone des Niayes une forme courante d'accès au foncier. L'importance de ces transactions foncières est difficile à évaluer dans la mesure où les ventes se font de façon clandestine : elles revêtent un caractère illégal au regard des dispositions de la législation foncière qui interdisent la vente de terres ne faisant pas l'objet de titre foncier. Certains interlocuteurs déclarent avoir acheté des parcelles

Modes d'accès à la terre et types de droit foncier	Droit coutumier		Droit d'usage			Autre	Total
	Héritage	Don	Héritage régularisé par le conseil rural	Don régularisé par le conseil rural	Achat régularisé par le conseil rural	Prêt	
% exploitation	27,3	27,3	18,1	9,1	9,1	9,1	100
% superficie	30,5	19,9	23,2	16,5	6,6	3,3	100

mitoyennes pour agrandir leurs exploitations, sans toutefois accepter de fournir des informations détaillées sur ces transactions.

Aucune des exploitations de l'échantillon ne détient de droits réels sur les terres qu'elle exploite (titre foncier ou bail). Les droits fonciers des exploitations familiales de la zone sont principalement de deux types : droit coutumier détenu par des propriétaires socialement reconnus comme tels et droit d'usage résultant d'une affectation par le conseil rural. De nombreux exploitants (54,6 %) se contentent des droits traditionnels hérités ou reçus de leurs parents.

C'est un peu plus du quart des exploitants qui a fait régulariser ses droits fonciers coutumiers, en sollicitant une affectation auprès du conseil rural. Celle-ci constitue de fait la reconnaissance du droit d'usage par la loi. En règle générale, cette même démarche est adoptée par ceux qui achètent des terres auprès de propriétaires coutumiers.⁷

3.2.3 Accès des exploitations d'entreprise à la terre et transactions foncières

Les exploitations d'entreprise de l'enquête ont des tailles allant de 1,3 à 200 ha. Les deux tiers d'entre elles gèrent des domaines dont la superficie est comprise entre 1,5 et 5 ha.

Superficie (ha)	0-1,5	1,6-3	3,1-5	5,1-10	10,1-25	> 25	Total
% exploitation	17,2	31,0	31,0	3,5	13,8	3,5	100
% superficie	1,7	7,0	10,8	2,0	21,6	56,9	100

En raison de leur installation récente et de la forte occupation des cuvettes de Niayes par les populations autochtones, la grande majorité de ces exploitations se trouve située sur les terres sableuses et sablo-

7. L'obtention d'une décision d'affectation délivrée par le conseil rural donne à ces acquéreurs la garantie de bénéficier d'une indemnisation pour les investissements réalisés, en cas de désaffectation.

argileuses des dunes et des couloirs interdunaires (79 % des exploitations et 94 % des superficies).

On constate une diversité des modes d'accès à la terre et de la nature des droits fonciers. L'achat de terres et l'affectation de parcelles par les conseils ruraux constituent les modalités les plus courantes d'accès à la terre des exploitations d'entreprise. Plus de 55 % des promoteurs ont acheté les terres qu'ils exploitent auprès des populations locales. La taille moyenne des parcelles achetées est d'environ 3 ha. Les droits détenus sur ces terres ne sont pas toujours de même nature. Trois cas de figure se présentent :

- la détention d'un droit réel, en raison de l'acquisition de terres faisant l'objet de titres fonciers ;
- la détention d'un droit d'usage reconnu par le conseil rural (après avoir acheté une parcelle, le promoteur sollicite une affectation auprès du conseil rural pour régulariser l'occupation de la terre) ;
- la détention de droits précaires dans les cas où les terres achetées par le promoteur n'ont pas fait l'objet d'une décision d'affectation du conseil.⁸

L'affectation de terres à des personnes non originaires de la zone suscite des ressentiments au niveau des populations villageoises qui éprouvent de réelles difficultés à obtenir des terres auprès des conseils ruraux. Les élus locaux font valoir l'argument selon lequel les autochtones ne

Modes d'accès à la terre et type de droit foncier	Droit coutumier	Droit d'usage		Droit réel		Autres			Total
	Héritage	Affectation / conseil rural	Achat régularisé par affectation	Héritage avec titre foncier	Achat de titre foncier	Achat	Location	Prêt	
% exploitation	3,4	13,8	31,0	6,9	10,4	20,7	6,9	6,9	100
% superficie	0,9	2,6	68,3	6,3	6,5	10,9	1,8	2,7	100

8. Outre qu'elle fragilise l'exploitation même du promoteur, ce cas de figure génère souvent des conflits, lorsque la vente est faite par un membre de la famille à l'insu des autres.

disposent pas toujours de moyens suffisants pour mettre en valeur les terres. Mais cet argument ne s'appuie pas sur des faits avérés, car le conseil rural ne vérifie pas réellement les capacités de mise en valeur des demandeurs. Pour leur part, les villageois estiment que les promoteurs peuvent bénéficier facilement d'affectation de terres parce qu'ils concluraient des arrangements avec les élus locaux.

3.3 Principaux résultats technico-économiques des exploitations agricoles

3.3.1 Niveaux d'investissement et d'équipement des exploitations

Dans le contexte d'une économie agricole libéralisée, le financement de l'agriculture dépend plus des ressources mobilisées par les producteurs eux-mêmes que des fonds publics. En réduisant son intervention, l'Etat doit créer les conditions pouvant inciter les producteurs à investir dans l'augmentation de leur production et de leur productivité, afin de rentabiliser davantage les investissements consentis.

On constate que la suppression du crédit et des approvisionnements subventionnés d'intrants a entraîné une baisse de l'utilisation des engrais et le non-renouvellement des équipements agricoles. Dans le cas spécifique des producteurs des Niayes, ce sont les exploitations familiales qui ont subi les contrecoups de l'arrêt de la politique de soutien à l'agriculture, parce qu'elles ont été privées des possibilités d'approvisionnement en intrants offertes par le programme agricole. Les exploitations d'entreprise n'ont pas souffert du désengagement de l'Etat dans la mesure où les investissements qu'elles réalisent et les activités qu'elles mènent ne dépendent pas des fonds publics.

Il existe un écart important entre les exploitations familiales et les entreprises agricoles sur le plan des investissements et des équipements. Globalement, on constate qu'au niveau des exploitations familiales, le système d'irrigation repose sur l'aménagement de puits et de puisards. Seul environ un tiers d'entre elles dispose d'un réseau d'irrigation. A l'inverse, 80 % des exploitations d'entreprise de l'échantillon sont dotées de réseaux d'irrigation. Pour assurer l'approvisionnement en eau, 40 % d'entre elles sont connectées à la SDE et 25 % équipées de forages. S'agissant des équipements, les exploitations familiales en sont presque

toujours dépourvues, à l'exception de quelques groupes moto-pompes dont dispose un tiers d'entre elles. Des équipements modernes existent au niveau des exploitations d'entreprise, mais la proportion de celles qui en dispose reste encore faible : branchement au réseau d'alimentation en électricité (7 %), tracteurs (7 %) et véhicules utilitaires (10 %).

Tous les entrepreneurs agricoles interrogés considèrent le réseau d'irrigation comme un pilier essentiel de leur système de culture. Par conséquent, ils accordent la priorité à cet investissement de base quelle que soit la taille de leur domaine agricole. Les choix en matière de système d'alimentation en eau sont raisonnés en fonction de la superficie des terres exploitées.

3.3.2 Fonctionnement des exploitations agricoles

En milieu rural sénégalais, les formes d'organisation de la production se caractérisent d'une part par une articulation étroite entre les fonctions de production, de consommation et d'accumulation, et d'autre part par leur aptitude à mettre en exergue une logique successorale qui vise à garantir le maintien du patrimoine au sein de la famille. Cette prédominance du groupe domestique dans l'organisation du travail agricole s'accompagne d'une orientation des systèmes de production vers l'auto-consommation élargie qui implique une production pour le marché.

Ces traits caractéristiques de l'agriculture familiale ne se retrouvent pas au niveau de l'agriculture d'entreprise dont le fonctionnement repose essentiellement sur la mobilisation d'une main-d'œuvre salariée et de capitaux, le recours aux technologies et l'intégration au marché. Dans ce type d'agriculture, l'implication directe du producteur et des membres de sa famille dans le processus de production n'est pas indispensable.

Les modes de gestion du foncier et de la main-d'œuvre constituent les paramètres les plus importants dans le fonctionnement des exploitations familiales des Niayes. En règle générale, les membres actifs du groupe familial prennent part aux travaux agricoles et les femmes participent en compagnie des hommes à certaines opérations (désherbage, récolte, etc.). Dans les exploitations qui disposent d'une force de travail relativement réduite, toutes les potentialités en main-d'œuvre sont mobilisées : hommes, femmes, enfants et personnes âgées. Les règles observées dans la consommation alimentaire collective trouvent leur fondement dans

un travail coopératif qui permet au groupe familial de produire ou de se procurer les biens nécessaires à son entretien et à sa reproduction.

La plus grande partie des travaux culturels est assurée par les jeunes et les femmes. Quelques rares exploitations font appel à des saisonniers qu'elles recrutent en saison sèche. Ces travailleurs perçoivent un salaire mensuel ou une rétribution globale en fin de cycle.⁹ Le recrutement de journaliers au moment des récoltes tend à devenir une pratique courante dans la zone, ce qui traduit un abandon progressif des formes d'entraide entre familles apparentées ou voisines.

Le recours à une main-d'œuvre salariée pour effectuer les tâches de production constitue une pratique systématique au niveau des entreprises horticoles et des fermes avicoles de la zone. Selon les résultats de l'enquête, la majorité des exploitations d'entreprise dispose d'un personnel permanent composé d'ouvriers agricoles et de techniciens chargés de la conduite et du suivi de l'exploitation. La gestion de certaines exploitations implique à la fois la main-d'œuvre familiale et un personnel salarié (permanent, saisonnier ou journalier). Dans ce cas de figure, les entrepreneurs agricoles font appel à des membres de la famille ou à d'autres personnes apparentées pour qu'ils apportent un appui dans la conduite des activités en prenant en charge certaines tâches spécifiques (supervision des activités, commercialisation, etc.), ce qui permet de recruter un personnel moins nombreux. L'effectif des employés permanents varie de 1 à 7 en fonction du volume des activités. Dans la plupart des cas, les employés permanents perçoivent une rétribution mensuelle dont le montant varie entre 20 000 et 55 000 FCFA. La faiblesse des rémunérations est parfois compensée par des avantages en nature (mise à disposition d'un logement, prise en charge de la restauration, etc.).

Le recrutement d'employés journaliers est devenu un phénomène général au niveau des exploitations d'entreprise spécialisées dans l'horticulture et les cultures fruitières. Cette main-d'œuvre est mobilisée principalement pour les opérations de désherbage, de sarclage et de récolte. En période de récolte, certaines grandes exploitations font appel à plusieurs centaines de femmes et de jeunes originaires des villages environnants. Ces travailleurs sont payés à la tâche ou au rendement, sans considération des dispositions de la convention collective.

9. Il s'agit d'un système de partage des bénéfices entre le propriétaire de la parcelle et les travailleurs saisonniers.

3.3.3 Spéculations, itinéraires techniques, productions et rendements

Les conditions climatiques et pédologiques de la zone des Niayes sont favorables à une large gamme de produits maraîchers.¹⁰ La période de production est pratiquement la même pour toutes les exploitations. Elle s'étend d'octobre/novembre à mai/juin et correspond aux périodes de contre-saison froide (novembre/février) et de contre-saison chaude (mars à juin). Les exploitants évitent de cultiver en saison des pluies, même s'ils savent que les prix des produits maraîchers sont élevés en hivernage en raison de la faiblesse de l'offre en produits maraîchers à cette période de l'année. Ce choix est motivé également par des considérations liées à la forte pression parasitaire qui induit des coûts élevés de traitement phytosanitaire d'une part et, d'autre part aux difficultés de conservation des produits du fait de l'humidité et de la chaleur hivernales.

Bien que choisissant les mêmes périodes de culture, les exploitations familiales et les entreprises agricoles développent des stratégies différentes en matière de choix des cultures. Les exploitations familiales cultivent principalement l'aubergine, le chou et la tomate, c'est-à-dire des légumes destinés au marché local et qui entrent dans la composition des plats quotidiens des consommateurs. Par contre, les exploitations d'entreprise privilégient les légumes destinés à l'exportation (haricot), utilisés dans la préparation de plats de type européen (haricot, pomme de terre) ou rares sur le marché à certaines périodes de l'année (arachide, chou). Elles s'intéressent également aux cultures de contre-saison qui sont très rémunératrices, mais qui exigent des niveaux élevés d'investissement et de maîtrise technique.

Au niveau des deux catégories d'exploitation, la part relative des différentes cultures varie d'une année à l'autre. De façon générale, les exploitants réduisent les surfaces consacrées à une culture lorsqu'ils ont rencontré l'année précédente des difficultés à l'écouler sur le marché local ou à l'exporter. Ils procèdent parallèlement à une plus grande diversification des productions pour réduire les risques liés aux aléas du marché.

Les objectifs définis par les exploitants ne constituent pas les seuls critères de choix des cultures. Il prend également en compte les caractéristiques pédologiques des sites de production, en particulier la topographie et les

10. Des expériences pilotes de culture de l'asperge sont menées dans la zone des Niayes qui constitue un laboratoire pour les structures de recherche agricole.

types de sol. Au niveau des petites cuvettes de sable vif qui parsèment le cordon dunaire, le système de culture met l'accent sur la production de haricot, d'oignon, de chou et de tomate. Il valorise dans une moindre mesure des cultures comme l'aubergine, le piment et la pastèque. Au niveau des dépressions interdunaires intérieures, les cultures potagères sont souvent associées à l'arboriculture (production de papayes, bananes, noix de coco, vin de palme, etc.). On y rencontre deux types de cultures maraîchères conditionnés par la présence de la nappe phréatique affleurante : les cultures de décrue (tomate, patate douce, oignon) et les cultures irriguées généralement pratiquées dans les parties les plus exondées des dépressions. Dans ces secteurs, la production peut s'étendre sur toute l'année, lorsque l'exploitant maîtrise bien les itinéraires techniques des cultures et qu'il dispose de moyens lui permettant d'assurer une protection phytosanitaire efficace en hivernage.

Les systèmes de culture horticole de la zone reposent pour une large part sur l'exploitation des ressources en eau de la nappe phréatique et sur l'utilisation d'intrants (semences sélectionnées, engrais, produits phytosanitaires). Les techniques d'exploitation ne sont pas standardisées ; elles se différencient par les itinéraires techniques et par les méthodes d'exhaure et d'irrigation.

De façon globale, la productivité des systèmes de culture est très variable d'une exploitation à l'autre. Cette variabilité est liée à plusieurs facteurs qui concernent principalement le système d'irrigation, l'encadrement technique et le niveau de consommation des intrants. Pour fertiliser les parcelles, les exploitations familiales enfouissent de la «*poudre d'arachide*», des déchets de poisson, de l'engrais vert ou alors elles utilisent du fumier et des fientes. Les exploitations d'entreprise qui disposent de moyens plus importants et d'un appui technique accordent une attention particulière au respect des normes techniques concernant les fumures de fonds et celles dites d'entretien. L'enquête fait ressortir la nécessité d'accorder plus d'attention à la dynamique interne des exploitations, aussi bien celles qui sont à base familiale que celles qui sont des entreprises agricoles, si l'on veut appréhender les facteurs en jeu dans les variations inter-annuelles des niveaux de performance. Les résultats de l'enquête permettent d'illustrer les fluctuations des niveaux de production. Mais, faute de données provenant d'enquêtes approfondies portant sur les mutations à l'œuvre au sein des différentes exploitations, il nous est difficile d'en expliquer toutes les raisons.

3.3.4 Résultats économiques

Performances économiques des fermes avicoles

L'enquête sur les performances économiques de l'aviculture a été conduite auprès de deux catégories d'éleveurs : ceux qui n'exercent que l'aviculture comme activité économique et ceux qui l'associent à l'horticulture (maraîchage et/ou cultures fruitières). Les données recueillies ont révélé qu'en plus de la taille des bandes (volailles élevées en même temps), les stratégies de production constituent un critère important de différenciation entre les exploitations avicoles. On constate une tendance plus marquée vers l'association des deux activités (chair et ponte) au niveau des exploitations qui pratiquent simultanément l'horticulture et l'aviculture. L'activité de production de poulets de chair est souvent effectuée de façon épisodique pour tirer profit des opportunités de marché qui se présentent à l'occasion des fêtes religieuses.

Les éleveurs qui s'adonnent à l'aviculture, à l'exclusion de toute autre activité, préfèrent généralement concentrer leurs efforts sur la production d'œufs et exploiter chaque année plusieurs bandes. L'essor de ces exploitations a été favorisé par *«la facilité d'acquérir, par des liaisons aériennes fréquentes et directes, des poussins d'un jour de souches hybrides européennes, des compléments alimentaires et des produits à usage vétérinaire, le disponible en matières premières variées pour la fabrication de provendes de qualité et les possibilités d'écoulement des produits avicoles sur des marchés importants à des prix rémunérateurs»* (Steyaert et al., 1988). La proportion des fermes avicoles qui importent des poussins a fortement diminué au cours des dernières années.

Dans toutes les exploitations avicoles de l'échantillon, l'activité de production d'œufs est exercée de façon régulière pour approvisionner les marchés urbains proches (Dakar et Thiès) et certains marchés hebdomadaires à vocation sous-régionale. Les revenus investis proviennent de l'épargne des producteurs eux-mêmes dont la plupart sont des fonctionnaires, des employés du secteur privé et des opérateurs économiques. La production nationale de viande de volaille industrielle a été évaluée par le CNA (2004) à 5 982 tonnes en 2003, soit un chiffre d'affaires de l'ordre de 9 milliards FCFA. La production d'œufs de consommation a été évaluée à 337 millions d'unités (soit un chiffre d'affaire de l'ordre de 21,5 milliards FCFA).

Les travaux de recherche antérieurs mettent l'accent sur le fait que la productivité des volailles est affectée négativement par les conditions d'élevage. Les déficiences constatées depuis longtemps au niveau des habitats par certains chercheurs continuent encore à limiter les performances économiques des fermes avicoles, notamment celles qui sont dotées de poulaillers ne bénéficiant pas d'une ventilation suffisante et de conditions satisfaisantes d'hygiène.

Les éleveurs se plaignent de l'irrégularité de la croissance des poulets de chair. Un phénomène similaire s'observe au niveau des pondeuses dont la productivité connaît des fluctuations importantes. Ce caractère erratique des performances est en partie lié aux conditions climatiques périodiquement défavorables à l'aviculture (baisse de la productivité des pondeuses en période de fortes chaleurs).

Le changement de parité monétaire intervenu en 1994 a induit une hausse très importante du prix des intrants alimentaires. C'est ainsi par exemple que l'aliment pondeuse dont le sac de 50 kg coûtait 3 800 FCFA avant la dévaluation est vendu actuellement à 10 100 FCFA (prix de vente au détail). Parce qu'ils ne sont pas outillés pour fabriquer des aliments ou ne disposent pas de l'expertise nécessaire, les éleveurs rencontrés déclarent s'approvisionner auprès des entreprises spécialisées dans la production d'aliments pour volailles ou de revendeurs installés dans les localités des Niayes. En 2003, la production d'aliments s'est élevée à 72 126 tonnes, représentant un chiffre d'affaires de plus de 13 milliards FCFA (CNA, 2004). Le maïs, principale source d'énergie de l'aliment des volailles, représente près de 60 % des matières premières utilisées. Son prix élevé sur le marché national constitue un frein à l'expansion de la filière avicole.

Tous nos interlocuteurs s'accordent à reconnaître que l'aviculture constitue une activité intéressante du point de vue économique, même si le risque sanitaire qui lui est inhérent reste élevé dans des conditions d'élevage souvent précaires. Les éleveurs considèrent que la production d'œufs rapporte plus de bénéfices que celle des poulets de chair dont l'écoulement sur le marché s'avère parfois difficile. Face à cette contrainte, les producteurs sont obligés de rallonger la durée du cycle et de continuer à alimenter des sujets qui ont atteint leur seuil optimal de croissance, d'où une réduction des marges bénéficiaires par suite d'une augmentation non souhaitée des charges d'exploitation.

Tableau 5. Eléments de comptes d'exploitation fournis par des éleveurs

N° Exploitation	Dotation aux amortissements		Nombre de bandes	Effectif volailles ^a	Production	Pertes
	Infrastructures	Equipements				
01	1 380 000 ^c	39 620	5	6 300	61 320 plateaux	Non évaluées
02	1 920 000	1 320 000 ^d	4	5 500	Non chiffrée	Non évaluées
04	1 800 000	775 800	1	4 250	29 700	3 %

a. Nous ne disposons pas d'informations sur les pertes de sujets (par mortalité et autres causes) avant l'entrée en ponte des poules, ni sur le nombre d'œufs non commercialisables (suite à des déformations, des coquilles cassées, etc.).

b. Les dépenses prennent en compte les frais d'entretien/réparation des infrastructures et des équipements.

c. Cette ferme implantée en 1979 a réalisé des investissements en plusieurs phases. Certains investissements sont amortis depuis plusieurs années.

d. Ces équipements comprennent des mangeoires, des abreuvoirs et un véhicule d'occasion pour le transport des aliments et des œufs.

Tableau 6. Eléments de comptes d'exploitation fournis par des éleveurs des

N° Exploitation	Dotation aux amortissements		Production	Nombre de bandes	Effectif volailles	Production	Pertes
	Infrastructures	Equipements					
23	525 000	216 300	Œufs	1	2 000	11 550 plateaux	3 %
23	-	-	Poulets chair	1	300	290 sujets	2 %
04	1 800 000	775 800	Œufs	1	2 000	13 860 plateaux	2 %
04	-	-	Poulets chair	3	6 000	5 700 sujets	Non évaluées

des Niayes spécialisés dans la production d'œufs (année 2002/2003)

Dépenses ^b					Recettes commercialisation	RBE
Poussins	Aliments	Véto	Employés	Divers		
2 100 000	45 900 000	1 000 000	1 200 000	100 000	77 745 000	26 025 380
1 925 000	20 519 500	2 000 000	1 080 000	9 900	53 332 500	24 558 100
1 650 000	32 580 000	500 000	1 360 000	823 500	40 332 600	843 300

Niayes spécialisés dans la production de poulets de chair et d'œufs (année 2002/03)

Dépenses					Recettes commercialisation	RBE
Poussins	Aliments	Véto	Employés	Divers		
1 000 000	14 854 100	350 000	350 000	2 250 000	11 319 000	-7 876 400
1 925 000	268 800	80 000	80 000	-	580 000	118 000
1 650 000	12 015 000	500 000	500 000	1 836 000	15 523 200	-3 003 600
1 650 000	2 955 900	150 000	150 000	-	11 400 000	5 054 100

L'appréciation portée par les éleveurs sur la rentabilité économique de l'aviculture semble être confirmée par le bilan de santé des fermes tel qu'il ressort de la présentation des comptes d'exploitation fournis par quelques-uns des éleveurs rencontrés. Ces données chiffrées sont intéressantes, même si l'échantillon de l'enquête n'est pas représentatif à cause de son caractère réduit. En effet, les éléments relatifs aux résultats économiques permettent de mieux apprécier la situation dans laquelle se trouvent les exploitations avicoles concernées.

On peut s'interroger sur la rentabilité de la filière poulets de chair dans le contexte actuel, compte tenu du poids des contraintes macro-économiques nationales et du développement des importations de cuisses de poulets provenant de pays ayant des coûts de production très bas. En 1998, le prix CAF (Coût/Assurance/Frêt) du kg de cuisse de poulet importé (780 FCFA) était majoré d'un droit de douane, plus une taxe spécifique de 100 FCFA destinée au fonds pastoral, soit 1 114 FCFA. Au même moment, le poulet local PAC était vendu sur le marché à 1 300 FCFA. L'harmonisation des tarifs douaniers au sein de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) a contribué à déstabiliser profondément la filière avicole. Imposé par les institutions financières internationales, le nouveau tarif extérieur commun (TEC) a divisé les droits de douane par un facteur proche de dix, créant ainsi un rapport de prix favorable au poulet importé.

Une telle situation a précipité la faillite d'un grand nombre de fermes avicoles. Si l'on en croit la fédération des acteurs de la filière avicole, 70 % des fermes ont fermé au cours des quatre dernières années. Même les grandes fermes avicoles rencontrent des difficultés de survie, à cause principalement de la concurrence imposée par les importations de cuisses de poulets. Alors qu'elle a réalisé des résultats très importants entre 1985 et 1995 (décuplement du chiffre d'affaires de la filière), l'aviculture se trouve aujourd'hui confrontée à une grave crise résultant de la déstabilisation du marché national par les importations qui sont passées de 189 tonnes en 1996 à 9 000 en 2002 (Pigeaud, 2003).

Performances économiques des exploitations horticoles

Dans l'ensemble, les superficies exploitées pour le maraîchage sont relativement faibles au niveau des exploitations faisant l'objet de l'enquête. Toutefois, il existe des différences importantes entre les exploitations familiales et les exploitations d'entreprise. En considérant les taux de mise

en valeur,¹¹ les données recueillies montrent que les exploitations familiales ont cultivé en moyenne, au cours des trois dernières années, 20 % des terres qu'elles possèdent contre 50 % pour les exploitations d'entreprise.

La majorité des exploitations agricoles combine les cultures maraîchères et l'arboriculture (manguiers et agrumes principalement). Dans certains cas, le maraîchage est pratiqué sur des sols réservés à cet effet, alors que dans d'autres les légumes sont cultivés entre les rangées d'arbres. Au cours de l'enquête, il n'a pas été possible de déterminer la surface occupée par les arbres et celle réservée au maraîchage. Pour cette raison, les taux de mise en valeur mentionnés plus haut ne reflètent pas le niveau réel de mise en valeur des terres agricoles. Ils révèlent néanmoins la faiblesse des surfaces cultivées en maraîchage. Au niveau des exploitations familiales, un tel état de fait s'explique par les difficultés de trésorerie auxquelles ces producteurs sont confrontés et qui ne leur permettent pas d'acheter des quantités importantes d'intrants. A cela s'ajoute l'insuffisance des investissements consentis pour la mobilisation et la distribution de l'eau.

Au cours des trois dernières années, environ 15 % des exploitations d'entreprise ont régulièrement réalisé un taux de mise en valeur égal ou supérieur à 100 %.¹² A l'opposé, 20 % d'entre elles n'ont cultivé qu'une année sur deux ou deux années sur trois. Certains producteurs ont fait ce choix pour se consacrer à leurs activités avicoles perçues comme étant plus rentables que l'horticulture. D'autres ont été contraints d'interrompre leur activité de production à cause de la suspension de la fourniture de l'eau par la SDE, pour défaut de règlement des factures.

La collecte des données économiques auprès des exploitations agricoles des Niayes pose problème. Dans leur majorité, ces exploitations (y compris les entreprises agricoles) ne tiennent pas une comptabilité de leurs dépenses et recettes. De plus, certains responsables ou gérants d'entreprises agricoles qui établissent une situation de leurs comptes d'exploitation n'ont pas accepté de communiquer ces informations ; d'autres ont fourni des données chiffrées qui se sont révélées peu cohérentes, après dépouillement et recouplement des résultats des enquêtes.

11. Pourcentage de la superficie cultivée dans l'année par rapport à la superficie totale de l'exploitation.

12. Dans les cas observés, les exploitations dépassant 100 % correspondent à des exploitations qui ont loué leurs terres pour une durée de trois à cinq ans renouvelables.

Tableau 7. Taux de mise en valeur des exploitations et principales spéculations

Année	Nombre exploitation	Superficie (ha)		Taux mise en valeur %	Superficies cultivées (%) par spéculation							
		Totale	Exploitée		Haricot	Chou	Oignon	Tomate	Aubergine	Pomme de terre	Arachide	Autres ¹³
Exploitations familiales												
01-02	3	9	1,16	12,9	-	0,5	-		92			7,5
02-03	4	10,2	2,45	24	4,6	40,8	-	10,6	41,2	-	-	2,8
03-04	4	10,2	2,6	25,6	2,2	41,2	1,9	8,8	42,1			1,9
Exploitations d'entreprise												
01-02	5	29	14,7	50,7	40,8	15	-	-	3,4	20,4	20,4	-
02-03	7	36	13,8	38,4	28,9	31,6	-	1,6	0,6	-	32,5	0,3
03-04	7	39	23,4	59,9	32,0	5,4	5,6	2,6	4,3	34,2	10,7	0,9

Les informations recueillies auprès de quatre entreprises agricoles permettent de dresser, pour les années 2003 et 2004, une situation économique d'ensemble (Tableau 8). Ces données révèlent une certaine rentabilité de l'activité maraîchère. S'agissant des bilans annuels (campagnes de novembre à juin), les résultats bruts (hors amortissement et rémunération des promoteurs) sont positifs pour 2003 et 2004 au niveau de trois exploitations sur les quatre dont la situation a été analysée. Le chou, l'arachide et la pomme de terre apparaissent comme les spéculations les plus intéressantes au plan économique. La culture du haricot donne des résultats très variables non seulement dans le temps, mais aussi d'une exploitation à l'autre. Cette culture a enregistré des résultats négatifs une année sur deux au niveau de deux exploitations, à cause de la mauvaise qualité de la production. L'oignon qui est peu cultivé dans les exploitations d'entreprise de la zone des Niayes rencontre des difficultés d'écoulement du fait de la concurrence de l'oignon produit dans le Gandiolais et la vallée du fleuve Sénégal.

13. Piment, salade, concombre, navet, etc.

La structure des coûts de production montre quatre grands postes de dépenses : irrigation, intrants, frais de récolte et rétribution de la main-d'œuvre. L'examen des éléments constitutifs de ces postes révèle des disparités importantes. D'une exploitation à l'autre, et d'une année à l'autre au sein d'une même exploitation, on constate des variations très importantes dans les doses de semences, d'engrais et de traitement phytosanitaire qui se répercutent sur les charges de production. L'irrigation (facture SDE, frais de pompage et d'entretien du matériel) constitue le poste de dépense le plus important. Il représente en moyenne pour l'ensemble des exploitations (campagnes de 2003 et de 2004) 49 % des dépenses. Les intrants viennent en deuxième position (29 %).

La disparité des performances économiques s'explique par la diversité des itinéraires techniques ainsi que par la qualité hétérogène des réseaux d'irrigation. Pour réduire leurs factures d'eau, certaines exploitations arrosent pendant une partie de la campagne à partir de puits équipés de motopompes ou d'électropompes. Les économies que ces producteurs cherchent à réaliser apparaissent plus fictives que réelles, dans la mesure où ils ne comptabilisent pas toujours les frais de fonctionnement des pompes (carburant, électricité) qui sont pourtant élevés.

Les frais de main-d'œuvre sont variables et représentent en moyenne 19 % des charges de production. Dans certaines exploitations disposant de peu d'employés permanents et de travailleurs saisonniers, une part importante de ces frais représente la rémunération du personnel journalier qui est constitué à plus de 90 % de femmes.

Au niveau des exploitations familiales, les éléments de compte d'exploitation recueillis montrent qu'une part importante des dépenses (55 à 85 %) est consacrée à l'achat d'intrants, en particulier de semences et d'engrais. Les frais de commercialisation représentent 15 à 30 % des dépenses. Comparativement aux entreprises agricoles, la part relative des frais de commercialisation est élevée au niveau des exploitations familiales qui ne disposent généralement pas de leurs propres moyens de transport. Elles ont recours à des transporteurs privés ayant des charrettes ou des camionnettes. La faiblesse du volume du chargement que ces véhicules peuvent transporter réduit les économies d'échelle. Par contre, la part relative des frais de récolte est généralement faible parce que les superficies cultivées sont réduites et que la main d'œuvre familiale participe à la récolte.

Tableau 8. Eléments de compte d'exploitation fournis par quatre

Campagnes	Culture et superficie (ha)	Estimation à l'hectare (FCFA)			
		Dépenses d'intrants	Dépenses d'irrigation ^a	Frais de récolte	
Exploitation d'entreprise n° 5					
2003-04	Haricot	6	265 050	518 750	83 350
	Arachide	2	129 000	518 750	–
	Pomme de terre	8	46 375	518 750	–
2002-03	Haricot	1	485 500	312 500	150 000
	Arachide	3	95 000	312 500	–
Exploitation d'entreprise n° 16					
2003-04	Chou	2	200 000	389 850	135 850
	Haricot	2	337 500	389 850	108 700
	Oignon	1,25	118 750	389 850	13 600
2002-03	Chou	2	157 500	408 300	58 330
	Haricot	2	191 000	408 300	116 650
Exploitation d'entreprise n° 13					
2003-04	Haricot	1	428 000	148 750	30 000
	Chou	1	375 000	148 750	30 000
	Oignon	1,25	39 000	148 750	24 000
Exploitation d'entreprise n° 21					
2003-04	Chou	0,25	254 400	262 570	77 840
	Arachide	0,5	111 500	262 570	11 120
2002-03	Chou	0,25	232 000	188 960	91 440
	Arachide	1,5	77 300	188 960	8 580

Dotation aux amortissements

Concernant l'exploitation d'entreprise n° 5, la dotation aux amortissements s'élève à 2 172 600 FCFA (équipements et matériel d'irrigation, véhicules, etc.). La dotation est plus faible au niveau des autres exploitations : 513 500 FCFA pour l'exploitation n° 21, 40 800 FCFA pour l'exploitation n° 13 et 23 750 FCFA pour l'exploitation n° 16 dont les investissements ont été amortis depuis 1999.

exploitations d'entreprise des Niayes

Main d'œuvre permanente et saisonnière	Frais commerciaux, transport et divers	Total dépenses	Recette commercialisation	RBE
93 300	11 900	972 359	825 000	- 147 350
93 300	17 850	758 900	2 000 000	1 241 100
93 300	17 850	676 275	1 000 000	323 725
93 300	60 000	1 101 300	1 500 000	398 700
93 300	40 000	540 800	1 400 000	859 200
68 570	26 400	820 670	2 000 000	1 179 330
68 570	22 200	926 820	400 000	- 526 820
68 570	1 760	592 530	640 000	47 470
68 570	16 750	709 450	750 000	40 550
68 570	33 500	818 020	225 000	- 593 020
121 900	29 100	757 750	2 000 000	1 242 250
121 900	50 800	726 450	3 000 000	2 273 550
121 900	5 100	338 750	100 000	- 238 750
20 000 + (partage) ^b	– ^c	614 810	3 360 000	2 745 190
Idem	–	405 190	560 000	154 810
17 150 + (partage)	–	529 550	2 400 000	1 870 450
Idem		291 990	350 000	58 010

a. Coût de l'eau (facture SDE) et d'entretien du matériel d'irrigation

b. Cette somme de 20 000 FCFA représente la rémunération de la main-d'œuvre journalière à l'hectare (essentiellement pour le désherbage). La rétribution des ouvriers agricoles est effectuée sur la base d'un partage des bénéfices du maraîchage, après déduction des frais de cultures (intrants, récolte...) préfinancés par le chef d'exploitation.

c. Vente en bordure des champs au comptant ou à crédit à des commerçants bana-bana.

En faisant le rapport entre les recettes et les dépenses déclarées au niveau des deux catégories d'exploitations, les ratios que l'on obtient permettent d'avoir une idée générale du bilan de santé des exploitations agricoles (Tableaux 9 et 10). Pour les différentes cultures conduites en 2002/03 et 2003/04, les ratios sont inférieurs à 1 (situation de perte) dans 23,5 % des cas pour les exploitations d'entreprise, contre 18 % pour les exploitations familiales. Au niveau de toutes les exploitations, le solde est globalement positif, parce que les pertes enregistrées sur une spéculation sont compensées par la marge brute dégagée par les autres au cours de la même année.

L'analyse comparative montre que le bilan de santé des exploitations familiales est plus satisfaisant que celui des entreprises agricoles.¹⁴ Les ratios sont supérieurs à 2 dans 54,5 % des exploitations familiales, contre seulement 32 % des entreprises agricoles. Dans deux cas sur cinq, les recettes obtenues par les exploitations familiales sont quatre fois supérieures au montant des dépenses effectuées.

Globalement, les exploitations familiales obtiennent pour toutes les cultures un niveau de performances économiques plus élevé que les entreprises agricoles. Ces données confirment les observations faites dans d'autres régions et qui montrent que la faiblesse de la taille des exploitations familiales peut constituer un atout sur le plan économique (implication plus forte de la main-d'œuvre et meilleur suivi des cultures). Les cultures privilégiées par les exploitations familiales des Niayes (chou et aubergine par exemple) dégagent des marges confortables et peuvent trouver un débouché commercial sur le marché local.

En raison de leur taille et de l'importance des efforts financiers qu'elles consentent, les entreprises agricoles parviennent à obtenir des revenus parfois importants. En destinant leurs produits à l'exportation, les exploitations d'entreprise s'exposent à des risques importants (produits hors normes, défection de clients exportateurs, incertitudes liées au fret aérien, etc.). Il en est ainsi de la culture de haricot (pour approvisionner les marchés extérieurs) qui s'est révélée déficitaire dans trois cas sur cinq, au cours des années 2002/03 et 2003/04.

14. Dans les conditions actuelles, la modernisation des exploitations familiales de la zone des Niayes (grâce à l'extension de la taille des domaines agricoles, la mise en place de mécanismes facilitant l'accès des paysans au crédit et aux intrants) permettrait d'améliorer, de façon substantielle, leur contribution à l'accroissement de la production agricole nationale et augmenterait les revenus de ces producteurs.

Tableau 9. Exploitations d'entreprise : ratios recettes/dépenses par spéculation

Exploitation d'entreprise n°5			Exploitation d'entreprise n°16			Exploitation d'entreprise n°13			Exploitation d'entreprise n°21							
2003-04		2002-03	2003-04		2002-03	2003-04			2003-04		2002-03					
Har	Ara	PdeT	Har	Ara	Ch	Har	Oig	Ch	Har	Har	Ch	Oig	Ch	Ara	Ch	Ara
0,85	1,6	1,5	1,4	2,6	2,4	0,43	1,08	1,05	0,27	2,6	4,1	0,29	5,5	1,4	4,5	1,2

Tableau 10. Exploitations familiales : ratios recettes/dépenses par spéculation

Exploitation familiale n°2						Exploitation familiale n°8									
2003-04				2002-03		2003-04				2002-03					
Har	Ch	Pim	Aub	Har	Ch	Aub	Ch	Aub	Nav	Conc	Har	Bet	Nav		
0,95	9,7	0,57	8,2	0,29	9,4	7,8	3,05	0,98	4,3	4,09	1,7	1,61	1,9		
Exploitation familiale n°9															
2003-04						2002-03									
Ch		Aub		Tom		Cou		Tom		Aub		Cou		Car	
4,13		1,52		1,04		1,45		2,90		16,5		3,5		19,8	

Ara = Arachide ; Aub = Aubergine ; Bet = Betterave ; Car = Carotte ; Ch = Chou ; Conc = Concombre ; Cou = Courgette ; Har = Haricot ; Nav = Navet ; Oig = Oignon ; PdeT = Pomme de terre ; Pim = Piment ; Tom = Tomate.

3.3.5 Problématique de la commercialisation et du marché

L'activité horticole de saison sèche qui était concentrée dans les Niayes au cours de la décennie précédente connaît actuellement un essor important dans d'autres régions du pays, en particulier dans la vallée du fleuve Sénégal (tomate et oignon) et le bassin arachidier (pastèque). Au niveau national, les productions de fruits et légumes ont connu une augmentation de 3,8 % entre 1987 et 1998. Ces performances enregistrées ont été consolidées depuis la dévaluation, grâce aux efforts entrepris par les organisations de producteurs, les structures d'appui et les projets pour

diversifier les spéculations et améliorer la productivité des systèmes de culture. En 2000, la production maraîchère du pays a été évaluée à 69 000 tonnes pour l'oignon et 29 000 tonnes pour la pastèque. La production fruitière (mangues, agrumes, bananes et divers fruits) a été estimée à 122 000 tonnes.

Les marchés urbains constituent les principaux débouchés pour les producteurs de légumes, de fruits, d'œufs et de poulets de chair. La région de Dakar qui concentre plus de 20 % de la population sénégalaise constitue le marché le plus important pour les produits provenant de la zone des Niayes. Cette demande urbaine de produits alimentaires deviendra de plus en plus forte du fait de l'urbanisation rapide que connaît le pays. Il apparaît ainsi que l'urbanisation induit des conséquences positives liées à l'émergence et à la consolidation d'un marché des produits agricoles.

Mais les potentialités que recèlent les marchés urbains rencontrent des limites liées à la faiblesse du pouvoir d'achat de la grande majorité des citoyens. Les effets néfastes résultant des politiques d'ajustement structurel ont été aggravés par l'amplification des flux migratoires des campagnes vers la ville de Dakar. Cette intensification de l'exode rural a été enregistrée dans un contexte où l'économie urbaine ne connaît pas un taux de croissance permettant d'absorber le surplus de main-d'œuvre qui provient des campagnes. Ainsi, le processus de paupérisation tend à se renforcer au sein des couches populaires, dont les revenus et le pouvoir d'achat particulièrement faibles réduisent la solvabilité globale de la demande urbaine. En dépit de l'existence de secteurs de la population appartenant à la bourgeoisie (toutes catégories confondues) et ayant un pouvoir d'achat élevé, la ville de Dakar ne constitue pas un cadre de valorisation optimale des produits horticoles et avicoles provenant des Niayes.

A cela s'ajoutent la saisonnalité des productions et les contraintes liées au caractère hautement périssable des produits horticoles. Or, les infrastructures de conservation des légumes (chaîne de froid) sont largement insuffisantes et parfois même inexistantes. Par ailleurs, le développement d'un marché local pour les filières horticoles est entravé par l'absence de circuits de vente en gros de produits frais ainsi que par la complexité de la filière de commercialisation (multiplicité des intermédiaires, fluctuations importantes des prix, absence de mécanismes appropriés de financement).

De plus, les producteurs des Niayes font face à une forte incertitude quant à la quantité qui sera présentée sur le marché, du fait de l'absence d'information sur la production dans les autres régions.

La commercialisation des produits maraîchers est régie par la loi de l'offre et de la demande, si bien que pendant les périodes où les marchés sont abondamment approvisionnés (janvier à juin), les prix des légumes sont généralement bas. En revanche, pendant la période creuse de production, qui correspond à celle de l'hivernage, les prix sont élevés sur les marchés.

La production maraîchère locale est concurrencée par les quantités importantes d'oignon, de carotte et de pomme de terre importées.¹⁵ Pour ces trois produits, le tonnage importé par le Sénégal représente la moitié du volume total des importations de toute l'Afrique de l'Ouest. L'accroissement de la production locale permettrait non seulement d'arrêter les importations, mais aussi de dégager un excédent qui pourrait être exporté vers les pays voisins.

Les horticulteurs des Niayes bénéficient d'un environnement favorable aux productions de contre-saison pour le marché européen. En effet, la zone jouit d'un climat favorable et d'une excellente situation géographique lui permettant de se positionner de façon avantageuse sur le créneau de la fourniture de fruits et légumes hors-saison aux clients européens. Ces produits pourraient également trouver des débouchés dans d'autres régions du monde (Amérique du Nord et Moyen-Orient en particulier).

En dépit des opportunités ouvertes par la dévaluation, les exportations de produits horticoles sénégalais vers l'Europe n'ont pas connu un essor très important. Depuis près de 30 ans, ces exportations évoluent en dents de scie. De 13 000 tonnes en 1977, elles sont passées à 12 000 en 1980 et à moins de 6 000 en 1997/98. Leur niveau a récemment connu une hausse de l'ordre de 50 % (9 300 tonnes), grâce notamment à l'intervention des projets d'appui. Une étude récente (Anonyme, 2002) souligne qu'en 2000, les exportations horticoles ont été principalement concentrées sur le haricot vert (5 900 tonnes à destination de la France et des pays du Benelux, soit 63 % du volume total). Le volume de tomates cerises exporté est arrivé en deuxième position (1 900 tonnes). Les exportations de

15. Les importations d'oignons se sont élevées à 45 000 tonnes en 2000 et en 2001 à 52 000 tonnes.

mangues et de melons ont avoisiné respectivement 600 et 500 tonnes. D'autres produits moins compétitifs sont exportés de manière épisodique : pastèque, courgette, fraise, piment, papaye, asperge, etc.

Le développement des exportations de produits frais se heurte aux contraintes liées aux normes de calibrage et de qualité exigées par les pays européens. Seuls quelques grands exploitants sont actuellement en mesure de satisfaire les conditions de qualité des produits qu'exigent les pays du Nord. Les petits producteurs, qui sont les plus nombreux au niveau de la filière horticole, cherchent à intégrer le cercle des importateurs par l'intermédiaire de grands exploitants. Aujourd'hui, cinq exploitants réalisent environ 80 % des exportations de produits horticoles (dont 30 % pour la seule entreprise FilFili).

Un rapport élaboré par le Ministère chargé de l'agriculture (MAE, 2001) indique que l'accroissement du niveau des exportations de produits horticoles est entravé par trois séries de contraintes qui concernent :

- le non-respect des normes de qualité par les acteurs de la filière ;
- l'insuffisance des infrastructures de base (entrepôts frigorifiques et infrastructures de transport) ;
- l'inexistence de systèmes de crédit adapté aux besoins des exportateurs.

Les études réalisées par le Centre du commerce international (2001) mettent en exergue des possibilités d'accroître de façon substantielle les exportations horticoles qui pourraient atteindre 50 000 tonnes ou plus d'ici 2006. Pour conquérir de nouvelles parts de marché, il faudra consentir des efforts plus importants pour améliorer la qualité et la compétitivité des productions. L'Égypte et le Kenya constituent les principaux concurrents du Sénégal sur le marché européen des produits horticoles et, selon certaines projections, l'Égypte a toutes les chances de renforcer sa position sur ce marché.

Le secteur de l'aviculture a enregistré une croissance de l'ordre de 8 % par an depuis 1990. Les éleveurs rencontrés se plaignent unanimement des difficultés qu'ils éprouvent à écouler les œufs et les poulets de chair. Faute de débouché commercial, ils sont parfois contraints de prolonger le cycle de production des poulets de chair, ce qui réduit considérablement leurs marges bénéficiaires. Au niveau des filières lait et poulet, le développement des importations instaure une concurrence sauvage préjudiciable aux productions locales. Ainsi, le marché sénégalais est

envahi par des cuisses de poulets provenant principalement de l'Argentine, de l'Allemagne, des Pays Bas et des Etats-Unis. Bien que leur entrée sur le marché national soit, en principe, soumise au paiement d'une taxe de 20 %, ces produits sont vendus à des prix qui défient toute concurrence, ce qui met en péril la survie des fermes avicoles implantées dans la zone des Niayes.

Certaines entreprises locales exportent des poussins d'un jour et des aliments pour volailles en direction des pays voisins (Mauritanie, Gambie, etc.). Les responsables des entreprises spécialisées dans la fabrication d'aliments pour volailles considèrent que leur activité a été entravée par l'application, en septembre 2001, de la taxe sur la valeur ajoutée de 18 % sur les intrants de maïs. Cette mesure a été ressentie d'autant plus durement que la Côte d'Ivoire, qui est le principal concurrent régional du Sénégal dans l'industrie de la volaille, a exonéré les intrants de TVA.

3.3.6 Principales contraintes au développement de l'agriculture péri-urbaine

Approvisionnement en eau

Dans la zone des Niayes, l'irrigation est pratiquée à partir des eaux de la nappe phréatique qui est peu profonde. La succession d'années sèches que le pays a connues au cours de la période écoulée a entraîné un abaissement progressif de la nappe phréatique. Cet abaissement est lié non seulement à la faible recharge, mais aussi à la surexploitation des nappes qui subissent des prélèvements intensifs pour satisfaire la forte demande en eau de la ville de Dakar. Actuellement, les prélèvements effectués dépassent la capacité réelle des nappes phréatiques, ce qui induit à terme des risques importants de tarissement ou d'intrusion saline.

La zone est confrontée à de graves risques de pollution de la nappe par les intrants chimiques et le fumier utilisés en grande quantité par les producteurs maraîchers. La plupart de ces producteurs n'appréhendent pas réellement le danger que présentent les produits phytosanitaires, surtout les produits persistants comme les organochlorés, qui font peser une menace réelle sur la qualité des ressources en eau.

Les problèmes liés à la réduction des réserves en eau disponibles dans la région des Niayes et aux pollutions de toute nature qu'elles subissent sont aggravés par le coût élevé de l'eau d'irrigation. Le fonçage de

forages profonds à exhaure mécanique implique un niveau d'investissement très élevé qui peut être réalisé principalement par les industriels et seulement par quelques rares particuliers.

Dans un passé récent, beaucoup de producteurs des Niayes installés dans les secteurs de Bayakh, Sangalkam, Ndoyenne et Sébikotane (329 maraîchers exploitant un domaine de 1 000 ha) s'approvisionnaient en eau à partir de forages et du réseau de Beer Thialane gérés par la SONEES. En 1996, ces infrastructures ont été rétrocédées à un comité de gestion des usagers, sans réhabilitation préalable. Depuis 1999, elles ne sont plus fonctionnelles, suite à un contentieux entre le comité et la SENELEC. Face à cette contrainte, plusieurs exploitants ont décidé de raccorder leurs périmètres au réseau de la SDE. Ces producteurs se plaignent aujourd'hui de la hausse des tarifs appliqués à l'eau destinée au maraîchage et du plafonnement des quotas. De plus, ils déplorent le caractère non approprié du système de tarification mensuelle établi par la SDE. Cette nouvelle politique de l'eau les expose à des difficultés de trésorerie en cours de campagne, alors que le système de crédit en vigueur ne prend pas en compte les besoins financiers liés à l'approvisionnement en eau des exploitations agricoles. Les producteurs sont alors obligés de limiter les fréquences et les doses d'arrosage, avec pour conséquence une baisse de la productivité des systèmes de culture.

Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant de constater *«qu'une bonne partie des agriculteurs urbains de Dakar utilise des eaux usées, urbaines et brutes soit comme unique source d'approvisionnement en eau d'arrosage, soit comme appoint pour compenser le déficit des eaux des puisards»* (Niang, 1999). La consommation de produits issus de ces pratiques culturelles qui consistent à récupérer une partie des eaux usées brutes en vue d'une réutilisation directe pour le maraîchage pose un problème très sérieux de santé publique. Les analyses effectuées par Niang (1999) sur la contamination parasitologique des légumes susceptibles d'être consommés crus (laitue, persil, carotte) révèlent que *«certains légumes sont contaminés par des parasites comme les amibes sans temps de latence et à faible dose infectante. Cela veut dire que si ces légumes sont consommés crus et mal lavés, ils sont capables de provoquer aussitôt la maladie chez le consommateur. L'ankylostome, l'ascaris et le trichocéphale sont des nématodes intestinaux qui ont une période de latence importante et n'ont pas besoin d'hôte intermédiaire pour se transmettre à l'homme. La présence de leurs œufs et de leurs larves montre le degré de contamination de ces légumes»*.

Accès au crédit

La volonté des pouvoirs publics de relancer le secteur de l'horticulture se traduit par un effort d'adaptation du système de crédit à la situation sociale de l'ensemble des acteurs de la filière, principalement des petits producteurs. Dans cette logique, les projets d'appui à l'horticulture ont mis en place un système de mutualisation pour accompagner le crédit. Diverses institutions de financement ont repris à leur compte cette option en faveur de la mutualisation. Toutefois, la formule de la mutualisation ne doit pas être perçue comme une panacée. Dans un secteur d'activité où le défi de la compétitivité interpelle des exploitations agricoles prises individuellement, le collectivisme ne doit pas constituer une approche standardisée qui s'imposerait également à tous les producteurs.

De plus, les mutuelles et le système de micro-finance offrent des produits financiers à court terme et des volumes de crédit plafonnés. Tel qu'il est conçu, ce système ne permet pas de satisfaire les besoins d'investissement que requièrent la modernisation et l'intensification des exploitations horticoles. De même, le montant des prêts consentis est trop faible pour satisfaire les besoins en financement des campagnes, notamment pour ceux qui souhaitent améliorer la qualité de leur production ou se positionner sur des filières d'exportation.

La politique adoptée dans le domaine du crédit s'articule autour de deux systèmes distincts : le premier s'appuie sur un dispositif de micro-crédit, tandis que le second se structure autour de mécanismes d'accompagnement des exploitations agricoles pour leur permettre de mieux s'intégrer à la logique du marché.

Il existe un décalage important entre les appréciations positives des responsables du Comité national interprofessionnel de l'horticulture (CNIH) sur l'impact de la politique de crédit et les points de vue plus critiques des petits producteurs des Niayes. Dans un document publié en 1999, le CNIH déclare avoir «*obtenu grâce à une intermédiation menée au niveau de la CNCAS un crédit de cinq cents millions de francs CFA pour ses organisations membres. Le CNIH s'est vu confier par l'Etat, au cours de la même année, huit cents tonnes d'engrais à remettre à crédit aux horticulteurs (...). Le CNIH a obtenu également dans ses négociations avec les partenaires, la réduction du taux d'intérêt au niveau des banques*».

Dans un article consacré à la filière du haricot vert produit dans les Niayes, la revue *Syfia International* (27 juin 2004) relate les propos de producteurs de la zone qui considèrent que le crédit est défaillant, ce qui les oblige à travailler pour le compte d'intermédiaires locaux n'ayant pas les moyens d'exporter la production par fret aérien.

Encadrement technique

Les besoins en matière de renforcement des capacités sont importants dans la zone des Niayes où la faiblesse des compétences techniques constitue l'un des principaux facteurs de contre-performance des systèmes de culture. Le caractère insuffisant de l'appropriation des innovations technologiques par les petits producteurs est manifeste, pour ce qui concerne l'utilisation des engrais minéraux et du compostage.

Sur un autre plan, on constate que la mauvaise utilisation des pesticides, parfois pulvérisés juste avant la récolte ou le jour même de la récolte, a des contrecoups sérieux. L'usage continu du même produit finit par créer une résistance des parasites. Certains pesticides destinés à l'origine au coton, et qui ne sont pas adaptés aux denrées alimentaires, ont été recyclés sur les marchés locaux. L'absence de contrôle exercé sur le marché des pesticides induit des effets préjudiciables sur la santé des consommateurs, les niveaux de performance des exploitations horticoles et les exportations de produits maraîchers.

Face à ces contraintes, les structures d'appui et les projets intervenant dans la zone ont mis en place des dispositifs d'appui-conseil et de formation. C'est le cas notamment de ENDA qui appuie certains maraîchers pour la promotion de l'agriculture biologique et du compostage. Le projet d'appui à l'entrepreneuriat paysan (PAEP) fournit, en collaboration avec la Direction de l'horticulture, un encadrement technique aux producteurs et conduit des études de filières pour identifier les opportunités de commercialisation et d'exportation de certains produits maraîchers. Il a également mis en place un programme de formation et de vulgarisation des techniques d'irrigation goutte à goutte pour améliorer les performances des exploitations, tout en réduisant la pression sur les ressources en eau.

Pour sa part, le projet de promotion des exportations agricoles (PPEA) a assuré la formation des producteurs afin qu'ils puissent mieux maîtriser les techniques agricoles, les démarches à entreprendre pour exporter les

produits, les techniques de conditionnement pour l'exportation, les besoins et les exigences des marchés internationaux en matière de qualité. Il a également appuyé la mise en place de systèmes de gestion comptable au sein des entreprises horticoles, ainsi que la participation des producteurs à des foires internationales.

L'appui apporté par le projet de promotion des petites et moyennes entreprises horticoles (PPMEH) a permis aux producteurs de se familiariser avec des innovations importantes concernant les techniques culturales et les méthodes de lutte contre les maladies affectant les plantes. En outre, ce projet a introduit de nouvelles variétés et aidé les producteurs à planifier les cultures sur toute l'année.

La recherche agricole a apporté une contribution non négligeable dans la relance de la production horticole, grâce à la mise au point d'itinéraires techniques et à l'adaptation variétale pour la période chaude et humide. Le Centre de développement de l'horticulture a développé des techniques culturales et introduit ou sélectionné plus de 3 000 variétés. Il a également fait l'inventaire des ennemis des cultures, mis au point des méthodes de lutte appropriées et assuré la formation de techniciens et de producteurs des Niayes.

Malgré ces efforts appréciables, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les compétences techniques des producteurs et accroître la compétitivité des productions horticoles des Niayes. Cette exigence mérite une attention d'autant plus grande que les projets d'appui mis en place sont, le plus souvent, d'une durée trop courte pour toucher un effectif important de producteurs et réaliser un travail qui soit à la hauteur des besoins des exploitations agricoles.

L'ajustement permanent des normes d'exportation imposées par les pays du Nord requiert non seulement un effort de formation et de mise à niveau des techniciens chargés de l'appui-conseil, mais aussi la mise en place d'un dispositif pérenne de formation, d'information et d'encadrement des producteurs.¹⁶

16. Conscients des défis que pose le contrôle de la qualité des produits, les services d'appui technique et de recherche agricole ont préconisé la création d'une unité de contrôle de la qualité qui serait habilitée à délivrer des certificats attestant la conformité des produits aux normes du marché international.

Foncier

La poussée urbaine et le phénomène de péri-urbanisation qui se développe dans la zone des Niayes entraînent une extension rapide de l'espace urbain au détriment de l'espace rural. Avec la concentration démographique, mais également en raison de considérations politiques, certains bourgs et gros villages sont érigés en communes, d'où un changement radical du statut des terres. Des terres situées en zone de terroirs deviennent ainsi des terres urbaines. Au nom de l'intérêt général, les conseils municipaux accordent la priorité au lotissement des terres agricoles pour l'habitat, à la construction de marchés ou à la réalisation de projets immobiliers. En réalité, de telles réalisations rapportent plus aux finances des nouvelles municipalités que le maintien des activités agricoles.

La réduction de l'espace agricole s'accompagne d'une augmentation considérable des prix de cession des terres, ce qui rend de plus en plus difficile l'extension des exploitations agricoles.

La grande majorité des exploitations agricoles ne bénéficie légalement que d'un droit d'usage sur les terres résultant d'une affectation par le conseil rural ou du droit coutumier. Faute de titre foncier, les exploitations ne peuvent pas fournir des garanties aux institutions de financement, même si les investissements qu'elles ont réalisés sont importants. Une telle situation liée au régime juridique de terres du domaine national constitue une entrave au développement de l'investissement dans l'agriculture, dans une zone où la terre a acquis une valeur réelle.

3.4 Impacts de l'implantation des entreprises agricoles

3.4.1 Relations entre les entrepreneurs agricoles et les paysans autochtones

L'enquête montre qu'en majorité, les exploitations familiales des Niayes perçoivent de façon négative la présence d'entrepreneurs agricoles dans la zone. Pour elles, ces acteurs sont étrangers au milieu, auquel ils ne sont liés que par leur intérêt immédiat. Les paysans rencontrés affirment que la création d'entreprises agricoles a eu d'importantes conséquences sur la dynamique foncière au niveau local. De l'avis de certains interlocuteurs, c'est surtout au niveau de la commercialisation qu'ils subissent le préjudice le plus important. *«Ces gens-là ont les moyens de produire de*

grandes quantités de légumes et ils inondent les marchés. Forcément, les prix baissent et cela pose des problèmes aux petits producteurs qui sont obligés de vendre leurs récoltes à des prix très bas». La concurrence entre les exploitations familiales et les opérateurs agricoles porte également sur l'accès à certains facteurs de production comme l'eau, la main-d'œuvre et le fumier.

Ce point de vue est contesté par les entrepreneurs agricoles qui considèrent que leur intervention dans la zone n'affecte pas de façon négative l'activité des familles paysannes autochtones. Pour eux, il n'y a pas véritablement de concurrence sur le marché entre les deux groupes, parce qu'ils ne se positionnent pas sur les mêmes filières de production. Certains d'entre eux considèrent que la situation créée par l'arrivée des opérateurs agricoles ouvre des perspectives de développement local et de création d'emplois pour les jeunes et les femmes des villages de la zone.¹⁷

Globalement, les entrepreneurs agricoles se sentent bien intégrés dans le milieu local et aucun cas de conflit dans les relations avec les villageois n'a été signalé. L'appartenance à un même cadre organisationnel tend apparemment à resserrer les liens entre les entrepreneurs agricoles et les paysans.

3.4.2 Impact de l'émergence de l'agriculture d'entreprise sur le foncier

L'installation des exploitations d'entreprise a contribué à renforcer les nouvelles dynamiques foncières induites dans la zone des Niayes par le processus d'urbanisation. L'arrivée dans la zone d'entrepreneurs agricoles désireux d'acheter des terres a fortement accru la valeur des terres agricoles et créé un marché foncier actif, en particulier dans le sud et le centre des Niayes. Il n'existe pas de barème de prix, car les transactions concernent des terres du domaine national dont la vente est prohibée

17. Les effectifs d'ouvriers agricoles recrutés varient en fonction des superficies emblavées et des types de spéculations. On constate que ce sont surtout les producteurs de haricot vert, d'arachide et de chou qui ont massivement fait appel à ces travailleurs. Le dépouillement des résultats de l'enquête a permis de faire le décompte des journées de travail réalisées par le personnel journalier. On aboutit à un volume total de 19 580 journées de travail effectuées au profit de 11 exploitations d'entreprise de l'échantillon qui ont cultivé en moyenne 103 ha par an en 2003 et 2004. Si l'on prend en compte le barème de rétribution de ces travailleurs, il apparaît que c'est entre 11,7 et 19,6 millions FCFA que ces 11 exploitations redistribuent annuellement dans les villages, sous forme de salaires journaliers.

par la législation. Les prix sont négociés au cas par cas et varient en fonction de la disponibilité de l'eau, de la qualité des sols, de l'accessibilité du terrain et de l'acuité des besoins financiers du vendeur.

Des terres nues qui étaient vendues entre 300 000 et 500 000 FCFA par hectare il y a une dizaine d'années sont cédées aujourd'hui à un prix trois à quatre fois plus élevé. Les prix de cession atteignent 4 millions FCFA/ha lorsqu'il s'agit de terres sur lesquelles des plantations d'arbres sont réalisées, et 6 à 10 millions FCFA pour des parcelles faisant l'objet d'un titre foncier.

Dans la plupart des cas, les ventes de terres sont effectuées par les familles qui ne disposent plus de moyens suffisants pour faire fonctionner leurs exploitations ou qui ne peuvent pas vivre correctement de leur activité horticole. L'autre facteur important mentionné par certains chefs d'exploitations familiales concerne leur incapacité à résister à la concurrence des exploitations d'entreprise dont les productions inondent le marché à certaines périodes. Acculés par les difficultés qu'ils rencontrent dans l'agriculture, certains paysans ont préféré vendre leurs terres pour se reconvertir dans d'autres activités économiques ou pour prendre en charge les frais d'émigration d'un membre de leur famille.

En plus de l'effet induit sur le prix de la terre, le développement des exploitations d'entreprise a amplifié les transactions foncières, tout en modifiant leur nature. Les prêts et les locations de terres qui étaient pratiqués couramment tendent à disparaître.¹⁸

3.5 Perspectives de développement de l'entrepreneuriat agricole

3.5.1 Souhaits exprimés par les exploitants agricoles

Au sein des exploitations familiales de l'échantillon, la proportion de celles qui bénéficient d'un encadrement technique est faible (2 sur 10). Dans leur démarche en direction des producteurs horticoles des Niayes, les structures d'appui et les projets tendent à collaborer prioritairement avec les entrepreneurs agricoles parce que ces acteurs sont les mieux

18. Les tarifs de location pratiqués sont relativement élevés (entre 50 000 et 125 000 FCFA/ha/trimestre). Les contrats portent sur de courtes durées renouvelables (1 à 3 ans).

dotés en facteurs de production. Le désintérêt des organismes d'encadrement vis-à-vis des exploitations familiales est préjudiciable à ces dernières. Les paysans interrogés indiquent que les principales difficultés qu'ils rencontrent ont trait à l'approvisionnement en eau, à la présence des ennemis des cultures, au coût onéreux des intrants (semences et engrais) et à la faiblesse des prix au producteur.

Pour ce qui concerne la durabilité de leurs exploitations, les paysans déclarent en majorité que la qualité des sols constitue leur atout majeur. Mais ils précisent que la fertilité des terres exploitées connaît une baisse progressive liée au faible niveau de consommation d'engrais. Il apparaît crucial aux yeux des chefs d'exploitations familiales de faciliter leur accès au crédit, de subventionner les intrants et de réduire le coût de l'eau que fournit la SDE. De plus, les pouvoirs publics devraient également mettre en place des dispositifs d'encadrement technique plus élargis et renforcer les infrastructures de conservation afin de mieux réguler le marché des produits horticoles.

Pour la quasi-totalité des exploitations d'entreprise de l'échantillon, la limitation des quotas d'eau et la cherté des factures de la SDE constituent les principales entraves au développement de leurs activités. Les difficultés supplémentaires mentionnées ont trait au coût des intrants et au fonctionnement du marché (faiblesse des prix proposés sur le marché national et possibilités d'exportation réduites). Dans la logique de ces exploitations, la réussite des activités horticoles suppose non seulement que l'approvisionnement en eau soit assuré de façon régulière, mais aussi qu'il porte sur des quantités suffisantes et que le coût soit accessible. Pour réussir, l'activité horticole doit également bénéficier de conditions favorables en termes de fourniture à crédit d'intrants subventionnés et de dispositif d'appui à l'exportation. Plutôt que la qualité des sols, c'est la mise en place de systèmes de gestion au sein des exploitations agricoles qui est perçue par certains interlocuteurs comme l'atout majeur permettant de surmonter les difficultés rencontrées. D'autres mettent davantage l'accent sur l'amélioration du niveau de maîtrise technique des exploitants qui ont bénéficié de l'intervention des structures d'encadrement.

3.5.2 Perspectives de développement des exploitations agricoles

Les projets d'avenir de la plupart des exploitations familiales se structurent autour de l'amélioration du réseau d'irrigation (aménagement de puits équipés de motopompes et de lances d'irrigation). Ces projets sont sous-tendus par un double souci d'amélioration de la productivité des systèmes de culture et de réduction des charges de travail qu'impliquent l'exhaure et l'arrosage manuels.

Au niveau des exploitations d'entreprise, c'est la diversification du système de production qui constitue la préoccupation essentielle des producteurs (combinaison du maraîchage avec des activités de production avicole ou d'embouche bovine). Les autres projets d'avenir les plus couramment formulés portent sur l'agrandissement des exploitations, la recherche de partenaires financiers et l'amélioration des systèmes d'irrigation.

3.5.3 Implications possibles de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale

Dans le souci de réformer la législation foncière en vue de l'adapter aux exigences actuelles de développement du secteur rural et de sécurisation des exploitations agricoles, le Gouvernement a engagé en 2002 le processus d'élaboration d'une loi d'orientation agricole (LOA). Dès l'achèvement de l'avant-projet, le CNCR s'est mobilisé pour participer à la concertation. Il a conduit un exercice décentralisé de réflexion autour du rapport et organisé un atelier national de synthèse en septembre 2003.

En s'impliquant dans la concertation, le CNCR a attiré l'attention des pouvoirs publics sur le fait qu'il a engagé un processus, non encore achevé, d'élaboration de propositions paysannes en matière de réforme foncière. Le Gouvernement a alors décidé de retirer du projet de loi le chapitre consacré au régime foncier. Il a été retenu qu'une nouvelle politique foncière sera définie dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la loi d'orientation.

Au terme des concertations qu'il a menées, le CNCR a indiqué aux autorités politiques que pour les paysans, une loi engageant leur avenir et celui de leurs familles pour les 10 à 20 prochaines années n'est acceptable que si elle remplit trois conditions essentielles : i) la nécessité de prendre en compte les intérêts des paysans qui constituent l'un des

segments les plus importants de la société, ii) la nécessité de définir des orientations faisant l'objet d'un consensus élargi à l'ensemble des forces politiques et sociales du pays, et iii) la nécessité de bénéficier de l'adhésion de la majorité des citoyens.

Après examen du préambule de l'avant-projet de loi et des 11 chapitres qui composent la LOA, le CNCR a élaboré des propositions d'amélioration qui ont servi de base de négociations entre le mouvement paysan et les experts du Ministère chargé de l'agriculture. Le CNCR estime que la majeure partie de ses préoccupations a été prise en compte dans la nouvelle version intitulée Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP).¹⁹ Le projet de loi a été adopté en Conseil des Ministres en avril 2004, puis soumis au Parlement.

Il est incontestable que la LOASP prend mieux en compte les problèmes et les perspectives de modernisation des exploitations agricoles familiales. Mais, à y regarder de près, on se rend compte que la loi juxtapose deux visions différentes de l'avenir de l'agriculture, sans indiquer de quelle manière elles s'articulent entre elles, ni quel est l'ordre de priorité établi. L'exposé des motifs définit une vision de l'avenir économique du monde qui insiste à la fois sur la relance de la production des exploitations paysannes dans une perspective de sécurité alimentaire et sur la conquête de parts de marchés extérieurs par les entreprises agricoles.

L'option consistant à promouvoir simultanément les deux types d'agriculture est réaffirmée dans la suite de l'exposé des motifs, mais la revendication du CNCR visant à accorder un haut rang de priorité à l'agriculture familiale n'est pas explicitement prise en compte. *«Les orientations du secteur agricole portent sur la création d'un environnement attractif et incitatif en milieu rural qui vise la transformation de l'agriculture familiale, en appuyant la promotion de l'exploitation agricole familiale, par le passage de systèmes extensifs de production à des systèmes intensifiés, diversifiés, durables et respectueux des ressources naturelles. Elles visent aussi à favoriser l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural. Pour ce faire, le développement agro-sylvo-pastoral*

19. Dans une livraison récente de l'organe d'information du mouvement paysan, le Secrétaire du CNCR déclare *«autant pour la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale que pour les mesures de relance de l'agriculture, les propositions du CNCR ont été, dans des propositions remarquables, prises en compte. Le CNCR se réjouit que le consensus ait prévalu sur ces questions dont la centralité est avérée»* (Canal rural, juin 2004.).

« passe par une stratégie de diversification des productions agricoles, l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des exploitations agricoles sur une base durable, avec comme stratégie d'accompagnement, le développement d'une économie non agricole en milieu rural » (LOASP, 2004).

Comme mesure de soutien à la mise en œuvre des orientations définies, la LOASP a institué un mécanisme de financement des activités agro-sylvo-pastorales. Ce mécanisme est conçu sous la forme d'un fonds national de développement agro-sylvo-pastoral destiné à financer les activités de conseil agricole et à appuyer les organisations professionnelles rurales. En outre, les pouvoirs publics s'engagent à créer, dans un délai de trois ans à compter de la promulgation de la LOASP, un fonds d'aide à la modernisation des exploitations agricoles. Cela servira à financer l'équipement des exploitations agricoles, à appuyer l'installation des jeunes agriculteurs ayant reçu une formation professionnelle agricole et à soutenir les initiatives de gestion durable des ressources naturelles.

S'agissant plus spécifiquement des Niayes, les modifications introduites par la loi d'orientation vont être profitables aux producteurs de la zone, sur deux plans au moins :

- l'application des nouvelles dispositions permettra de conférer un statut aux ouvriers agricoles, d'améliorer leurs conditions de travail et de rémunération et de sécuriser les emplois ;
- la mise en œuvre des orientations définies contribuera à renforcer la dynamique des exportations agricoles et, par là-même, à consolider la position des exploitations d'entreprise de la zone qui ont déjà acquis une expérience dans ce domaine.

Toutefois, si l'on prend en compte l'ampleur de la dégradation des ressources naturelles de la zone, certaines dispositions de la LOASP suscitent des interrogations. Les pouvoirs publics reconnaissent à travers cette loi que *« le développement de l'hydraulique rurale assure une production agricole sécurisée et contribue à la prolongation de l'activité agricole tout au long de l'année ainsi qu'au bien-être des populations en milieu rural »*. Après avoir fait ce constat de portée générale, la loi a défini des orientations qui se structurent exclusivement autour de l'exploitation des bassins fluviaux et de la réalisation de grands travaux hydrauliques. La question de l'exploitation des eaux souterraines pour

développer l'irrigation qui intéresse les producteurs des Niayes n'est pas réellement prise en compte. Les pouvoirs publics et les organisations professionnelles agricoles intervenant dans cette région doivent définir des mesures complémentaires aux dispositions de la LOASP pour préserver les ressources en eau, sauvegarder les exploitations agricoles et les emplois dans cette partie du pays.

4. Contribution au débat sur la modernisation du secteur agricole

Les questions de fonds que posent les orientations de la LOASP portent sur la définition d'une vision cohérente de l'avenir de l'agriculture sénégalaise. Les débats suscités par ce document ont mis en exergue l'accentuation de la différenciation entre les producteurs agricoles dans un contexte de libéralisation de l'économie, ainsi que le fossé qui se creuse entre les filières perçues comme porteuses et polarisant la majeure partie des financements extérieurs (l'objectif étant d'en faire des leviers susceptibles de renforcer la compétitivité du secteur) et le sous-secteur des cultures vivrières livré à lui-même.

Aux yeux pouvoirs publics, ce sous-secteur est caractérisé par des modes d'exploitation archaïques et peu productifs. Le plan OMEGA (2001) élaboré par le Président Wade estime que le noyau des systèmes agraires est constitué de *«petits producteurs qui sont dans l'ensemble caractérisés par des modes de production rudimentaires et par la faiblesse de la productivité»*. Il considère que ces paysans ne peuvent parvenir, dans le meilleur des cas, qu'à assurer leur subsistance. Selon le plan OMEGA, l'agriculture paysanne, privée de capitaux et n'ayant pas accès aux innovations technologiques, est enfermée dans une spirale de faible productivité entraînant une baisse des revenus.

Cette perception de l'agriculture paysanne ne tient pas compte des mutations importantes que connaissent ces systèmes agricoles dans de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest. Bien que ne bénéficiant pas du soutien des pouvoirs publics, le sous-secteur des cultures vivrières *«sort progressivement de son statut d'agriculture de subsistance pour alimenter l'économie marchande régionale, impulsée par la forte poussée urbaine de la région. Il est progressivement devenu une agriculture vivrière de rapport tournée vers les besoins des villes. Il incarne les tendances lourdes de l'agriculture de la sous-région»* (Soulé, 2003).

Ces progrès n'ont cependant pas supprimé les risques liés aux aléas climatiques qui constituent une contrainte à l'amélioration de la productivité agricole. Pour le plan OMEGA (2001), *«l'importance du facteur risque dans le milieu agricole ne favorise guère une dynamique d'agriculture intensive basée sur un flux important d'investissements privés, d'où l'in-*

térêt pour l'Etat de fournir des ouvrages hydro-agricoles et de procéder à certains aménagements qu'il serait difficile pour les agents privés de réaliser. A côté de la réalisation de ces ouvrages publics, il est également important de mettre en place les infrastructures d'accompagnement telles que les routes, l'électrification rurale, etc.»

La tentation qui apparaît en filigrane dans le plan OMEGA consiste à substituer à l'agriculture familiale paysanne fondée sur des systèmes de production extensifs, une agriculture intensive à base de capitaux et de technologies modernes. Un tel choix ne prend pas en compte les enseignements tirés des tentatives de promotion de l'agriculture d'entreprise. Dans le cas spécifique de la zone des Niayes, les expériences en cours mettent en exergue les multiples contraintes qui entravent la réussite de ce modèle de développement de l'agriculture (coût des facteurs de production, accès à la terre, commercialisation, exportation, crédit, encadrement technique, etc.). A cause des nombreuses difficultés qu'elles rencontrent, les exploitations d'entreprise ne sont pas en mesure d'améliorer leur compétitivité et de conquérir de nouvelles parts de marché à l'extérieur, ce qui met en péril la survie de nombre d'entre elles. L'évolution actuelle des fermes avicoles spécialisées dans la production de poulets de chair en donne une parfaite illustration.

Il faut ajouter que l'option en faveur de l'intensification des systèmes de production va faire sortir de l'agriculture un nombre important de travailleurs agricoles, dans un contexte où aucun autre secteur économique ne connaît une croissance permettant d'absorber cette main-d'œuvre. C'est pourquoi la politique de développement agricole ne doit pas accorder la priorité à l'intensification tous azimuts et à la promotion de l'agriculture d'entreprise. Elle doit plutôt inscrire au centre de ses préoccupations la question de la transformation de l'agriculture paysanne. De l'avis de Faye (2003), cette transformation de l'agriculture paysanne est dictée par deux impératifs au moins :

- le premier est lié au fait que la forte croissance de la population et l'urbanisation rapide sont à l'origine d'une augmentation considérable des besoins alimentaires des populations. Or, les petites exploitations familiales qui sont faiblement outillées ne peuvent pas satisfaire cette demande de produits agricoles. Actuellement, ces exploitations sont trop petites pour dégager les revenus nécessaires à l'investissement agricole. De plus, elles sont engagées dans un processus de morcellement accéléré résultant de la disparition des réserves

- foncières et de la déstabilisation des systèmes de transmission du foncier ;
- le deuxième a trait à l'exacerbation de la compétition sur des marchés dérégulés où le coût des facteurs de production est sans cesse révisé à la hausse, alors que la rémunération de la production diminue.

La maîtrise des contraintes qui pèsent sur l'agriculture paysanne tout comme la valorisation efficiente des atouts dont elle dispose requièrent l'adoption de démarches permettant d'articuler les stratégies de modernisation des exploitations paysannes avec des stratégies d'intégration des filières agricoles et agro-industrielles et des politiques de développement des activités non agricoles en milieu rural.

Par ailleurs, le débat sur la modernisation du secteur agricole doit prendre en compte la nécessité d'une révision en profondeur des paradigmes qui sous-tendent les stratégies qui ont été jusqu'ici adoptées. Le Sénégal n'a aucun intérêt à continuer à intensifier la ponction sur ses ressources naturelles, parce que les produits agricoles exportés sont achetés à des prix très aléatoires et présentant une tendance à la baisse dans un contexte de concurrence mondiale aiguë.

Les gains de productivité ne pourront être réalisés dans l'agriculture que si ces progrès permettent d'améliorer la compétitivité et les revenus des paysans. Si l'on se réfère à l'histoire du commerce international des matières premières, il apparaît clairement qu'un pays qui s'inscrit dans une logique d'exportation de ses matières premières n'a aucune chance de tirer profit de l'amélioration de la productivité de son agriculture, dans la mesure où ce gain sera annihilé par la baisse tendancielle des cours. Les efforts d'amélioration de productivité des systèmes de culture doivent être complétés par des initiatives visant à promouvoir la transformation des productions agricoles sur place, en vue d'approvisionner le marché national et les marchés extérieurs, tout en accroissant la valeur ajoutée du secteur et en favorisant la création d'emplois.

Nous avons indiqué plus haut que l'amélioration de la productivité de l'agriculture et l'agrandissement de la taille des exploitations familiales vont permettre de libérer des travailleurs qui ne pourront pas trouver d'emploi dans les villes, à cause de la faible croissance de l'économie urbaine. *«Le développement d'une économie rurale essentiellement basée sur les services à l'agriculture et sur la transformation des matières*

premières agricoles est indispensable pour absorber la main-d'œuvre agricole libérée par les gains de productivité dans l'agriculture. Ainsi formulée, la question des activités économiques non agricoles devient aussi importante que la question de la transformation des agricultures paysannes. Si nous n'avons pas de réponse à cette question, la paupérisation des populations rurales sera un problème insoluble. Malheureusement, dans beaucoup de pays africains, l'économie rurale est traitée comme une question secondaire dans le financement du développement rural» (Faye, 2003).

Une autre question importante concerne la mise en œuvre d'une politique de recherche scientifique et technologique intégrant des stratégies destinées à promouvoir l'innovation technologique. Ces stratégies doivent être orientées principalement vers la mise au point et la diffusion de technologies adaptées à l'environnement immédiat des exploitations agricoles. Il faut garder à l'esprit que l'acceptation et l'adoption d'une technologie ne dépendent pas seulement des performances de l'innovation proposée. La décision du producteur est généralement motivée par plusieurs considérations qui tiennent compte non seulement du coût d'acquisition de la technologie, mais également du fait que l'adoption de l'innovation est susceptible d'entraîner des changements dans son mode de vie, et parfois dans ses rapports sociaux.

Bibliographie

- Anonyme, 2001. Fiche de synthèse. Les exportations de fruits et légumes au Sénégal.
- Anonyme, 2002. Cadre intégré. Etude diagnostique de l'intégration commerciale. Rapport. Tome 2.
- Bélières J.F. *et al.*, 1999. Impact de l'ajustement structurel sur l'agriculture irriguée du delta du Sénégal. Thèse en économie du développement agricole, agro-alimentaire et rural. ENSA, Montpellier.
- Bélières J.F. *et al.*, 2002. Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ? Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux. Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs, mars 2002. GRET/IIED.
- Centre du commerce international, 2001. Stratégie d'action de développement et de promotion des exportations. Dakar.
- Centre national d'aviculture, 2004. Statistiques 2003 sur la filière avicole moderne.
- CNCR, 2003. Atelier national des organisations paysannes sur le projet de Loi d'orientation agricole. Rapport général.
- CNCR, 2004. Réflexion des organisations paysannes sur la réforme foncière. Rapport introductif, séminaire national des ruraux sur la réforme foncière.
- CNCR, 2004. Editorial publié dans *Canal rural*, organe trimestriel d'information du CNCR, n° 6, juin 2004.
- CNIH, 1999. L'horticulture au Sénégal. Dakar.
- ENDA/SYSPRO, 2001. Présentation résumée du programme «*Sénégal agricole*».

- Fall S.T. et Fall A.S., 2001 (éds). Cités horticoles en sursis. L'agriculture urbaine dans les grandes Niayes du Sénégal. CRDI, Ottawa.
- Faye J., 2003. Le NEPAD : les outils pour la mise en œuvre et les contraintes. Compte rendu de la rencontre régionale de la société civile africaine sur le NEPAD.
- Faye J., 2004. Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole. Document de travail.
- Hubert H., 1920. Le dessèchement progressif en Afrique occidentale française. *Bulletin du comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*. Paris, Larose.
- MAE, 2001. Proposition de stratégie opérationnelle du secteur agricole. Version finale.
- Mandiamy D., 2002. Productivité des poulets dans les conditions d'élevage familial en zone péri-urbaine de Dakar (Sénégal). Université Cheikh Anta Diop, Dakar.
- Mortimore M., 2003. L'avenir des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest. Que peut-on apprendre des données à long terme ? Dossier Zones Arides, No.119, IIED, Londres.
- Niang S., 1999. Utilisation des eaux usées brutes dans l'agriculture urbaine au Sénégal : bilan et perspectives. ISE, Dakar.
- Panaudit/Sénégal, 1996. Plan d'action foncier du Sénégal. Dakar, Ministère de l'agriculture.
- Pigeaud F., 2003. Le poulet sénégalais se débat devant l'OMC. Dans : *Libération*, 5 août 2003.
- République du Sénégal, 1995. Lettre de politique de développement agricole.
- République du Sénégal, 2004. Projet de Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale.

- Seck A., 1965. Le «Heug» ou pluie de saison sèche. *Annales de géographie française*. LXXI, n° 385.
- Seck S.M. et al., 2004. Identification des acteurs et des dynamiques de concertation dans la zone des Niayes. Etude exploratoire. ENDA/MUAT, Dakar.
- Soulé B.G., 2003. Le rôle de l'agriculture dans la compétitivité ouest africaine. OCDE/Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.
- Steyaert P. et al., 1988. L'élevage moderne de poulets de chair au Cap-Vert et à Thiès (Sénégal). Situation et perspectives. *Bulletin de recherche agronomique de Gembloux*, n° 23.
- Syfia International, 2004. Haricot vert : menace sur la filière (27 juin 2004).
- Toulmin C. et Guèye B., 2003. Transformations de l'agriculture ouest-africaine et rôle des exploitations familiales. Dossier Zones Arides, No.123, IIED, Londres.
- Trochain J., 1940. Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal. Paris, Larose.
- Wade I. et al., 2004. Information et régulation des filières maraîchères au Sénégal. *Cahiers d'études et de recherches francophones / Agricultures*, Vol 13, n°1.



Améliorer les conditions de vie des populations des zones arides de l'Afrique : c'est là l'objectif du Programme Zones Arides de l'IIED.

Nos priorités consistent à :

- renforcer les capacités des populations locales à gérer leurs ressources de manière durable et équitable ;
- promouvoir des politiques et institutions qui garantissent des processus de prise de décisions participatifs ;
- intervenir dans des processus internationaux qui favorisent les besoins des populations des zones arides.

Avec différents partenaires d'Afrique et d'Europe, nous menons des recherches sur des thèmes politiques clés concernant directement les populations pauvres, et nous encourageons un dialogue informé sur ces thèmes. Notre travail englobe un large éventail de domaines, allant du foncier et de l'accès équitable aux ressources naturelles à l'avenir des exploitations familiales dans un contexte de mondialisation ; du développement pastoral et de la gestion des ressources naturelles communes à la gestion des ressources transnationales ; de la bonne gouvernance et de l'inclusion sociale aux liens entre les sphères rurale et urbaine ; de l'alphabétisation et de la participation démocratique à l'intégration régionale et aux migrations internationales.

Ces Dossiers constituent un forum d'échange pour les praticiens du développement et les décideurs politiques, leur permettant de partager leurs idées et expériences relatives aux problématiques de développement affectant les populations des zones arides.

Les Dossiers sont publiés en français et en anglais. Ils peuvent être téléchargés sur notre site web à www.iied.org/drylands/pubs/issuepapers.html

**International Institute for
Environment and
Development**
3 Endsleigh Street
London WC1H 0DD
UK

Tél : (+44 20) 7388 2117
Fax : (+44 20) 7388 2826
Email : drylands@iied.org
Site web : www.iied.org

ISSN 1357 9312
ISBN 1 84369 565 0